

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE GOBO



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

GOBO COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

MECANISME DE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GOBO



Mai 2018

Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP)
en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Réalisé par : ASSOCIATION POUR LA GESTION DES TERRES ET EAUX DU SAHEL (GTE/SAHEL)



SOMMAIRE :

PREFACE	1
RESUME EXECUTIF.	2
INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE I: CADRE JURIDIQUE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN.....	6
I.1 CADRE JURIDIQUE DE LA DECENTRALISATION.....	6
I.2 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL	8
I.3 Brève présentation de la Commune de GOBO.	11
1.3.1 Localisation de la commune.....	11
1.3.2 Milieu biophysique.....	11
1.3.2.1 Climat.	11
1.3.2.2 Sols.	12
1.3.2.3 Hydrographie.....	12
1.3.2.4 Végétation.	12
1.3.2.5 Ressources minières.	13
1.3.2.6 Faune.	13
1.3.2.7 Ressources naturelles et environnement.	14
1.3.3 Milieu humain.	15
1.3.3.1 Histoire de la commune de Gobo.	15
1.3.3.2 L'organisation sociale.	15
1.3.3.3 Le pouvoir coutumier et ses instances de gestion.	15
1.3.3.4 La population.....	16
1.3.3.5 Religions.....	16
1.3.3.6 L'habitat	16
1.3.4. Type de toilettes.	17
1.3.5 Les différents secteurs d'activités économiques	17

L’agriculture.....	17
L’Elevage	18
La pêche	19
Le secteur secondaire	19
1.3.6.1 Le commerce	19
1.3.7 Le secteur tertiaire	20
1.3.7.1 L’artisanat.....	20
Les différents services publics	20
1.3.7.2.1 Education.....	20
1.3.7.2.2 Santé.....	21
1.3.7.2.3 Les transports	21
1.3.8 Système foncier.	22
CHAPITRE II : SYNTHÈSE METHODOLOGIQUE DE L’ENQUÊTE SUR LE CONTROLE CITOYEN DEL’ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GOBO.	23
II.1 CONTEXTE DE L’ETUDE	23
II.2 OBJECTIF ET METHODOLOGIE DU CCAP.....	24
II.2.1 Objectif du Contrôle Citoyen de l’Action Publique.	24
II.2.2 Méthodologie du ScoreCard.....	24
II.3 METHODOLOGIE DE TIRAGE DE L’ECHANTILLON ET DE LA COLLECTE	25
II.3.1 Tirage de l’échantillon.....	25
a. Taille et répartition de l’échantillon.	25
b. Base de sondage et sélection des grappes.	26
c. Sélection des ménages.....	26
d. Probabilités d’inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage.	27
II.3.2 Collecte des données.	28
i. Champ de l’enquête et population cible.....	28
ii. Méthode de sondage.....	28

iii. Taille de l'échantillon.	28
II.3.2 Collecte des données.	29
i. Formation des agents de collecte.	29
ii. Exploitation des données.	30
II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception.	31
CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES.....	32
III.1 PRESENTATION DE LA POPULATION ENQUETEE	32
III.2 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE	33
III.2.1. Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique.....	34
III.2.2 Coût, qualité et appréciation des services de l'hydraulique	39
III.2.3 Raisons de non satisfaction des populations.	41
III.2.4 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique.....	43
III.2.5 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées. .	43
III.3 SECTEUR DE LA SANTE.....	44
III.3.1. Disponibilité et utilisation des services de santé.	44
III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires.	46
III.3.3 Appréciation des services de santé.....	47
III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations.	48
III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé.	50
III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et amélioration suggérée	51
III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION.....	52
III.4.1. Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle.....	52
III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle.....	55
III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle	56
III.4.4 Raisons de non satisfaction des services de l'éducation.	56
III.4.5 Attentes de la population en matière d'éducation	58
III.4.6 Synthèse de la perception des services de l'éducation et améliorations suggérés	59

III.5 SERVICE OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE.	59
III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale	59
III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale.	61
III.5.3 Raisons de non satisfaction des populations	63
III.5.4 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale.....	64
III.5.5 Synthèse de la perception des services communaux et améliorations suggérés.	65
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	66
RECOMMANDATIONS :.....	66
PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GOBO	68
Annexe 4 : Arrêté préfectoral mettant en place le comité de pilotage de l'opération du.....	83

Liste des sigles et abréviations

CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique ;

CMA : Centre Médical d'arrondissement;

CSI : Centre de Santé Intégré

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

FCFA : Franc de la Communauté financière africaine

FEICOM : Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale

GTE/Sahel : Gestion des Terres et Eaux du Sahel

INS : l'Institut National des Statistiques

LRFE : Loi portant Régime Financier de l'Etat

MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MINFI : Ministère des Finances

OSC : Organisations de la Société Civile

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré

PNDP : Programme National Développement Participatif

PPA : Projet de la Performance des Administrations

SDE : Services Déconcentrés de l'Etat

TCR : Transfert progressif des Compétences et Ressources

UPE : Unités Primaires d'échantillonnage

LISTE DES TABLEAUX

Tableau:3. 1: Répartition (%) des répondants, chefs de ménage (CM) par groupe d'âges, sexe.	32
Tableau:3. 2: Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau.	35
Tableau:3. 3: Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau.	36
Tableau:3. 4: Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source.	37
Tableau:3. 5: Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé.	38
Tableau:3. 6: Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique.	39
Tableau:3. 7: Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau.	40
Tableau:3. 8: Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin.	42
Tableau:3. 9: Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche.	45
Tableau:3. 10: Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins.	45
Tableau:3. 11: Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche, par personne responsable de la formation sanitaire.	45
Tableau:3. 12: Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé.	46
Tableau:3. 13: Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitai.	48
Tableau:3. 14: Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé, Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction.	49
Tableau:3. 15: Proportion (%) des ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose d'un cycle, Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant selon le cycle et Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds selon le cycle.	52
Tableau:3. 16: Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds.	53

Tableau:3. 17: proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation, dépense moyenne, pourcentage de ménages ayant payé les frais exigibles par appréciation du montant payé selon le cycle.	55
Tableau:3. 18: Nombre d'élèves et appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe.	56
Tableau:3. 19: Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/ formation selon la raison de non satisfaction.	58
Tableau:3. 20: Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente, selon la commune.	58
Tableau:3. 21: Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir.	60
Tableau:3. 22: Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par	61
Tableau:3. 23: Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type.	62
Tableau:3. 24: Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction.	63

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3. 1: Répartition (%) des répondants, chefs de ménage (CM) par groupe d'âges.	33
Graphique 3. 2: Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement.	34
Graphique 3. 3: Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique.	35
Graphique 3. 4: pourcentage (%) par Institution/Personne intervenant pour réparer la panne de la principale source publique d'eau.	37
Graphique 3. 5: Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique.	39
Graphique 3. 6: Appréciation en termes de qualité de l'eau	
Graphique 3. 7: Appréciation en termes d'odeur de l'eau	40
Graphique 3. 8: Appréciation en termes de goût	
Graphique 3. 9: Appréciation en termes d'odeur de l'eau	41
Graphique 3. 10: Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à	42
Graphique 3. 11: Pourcentage des ménages par attentes en approvisionnement en eau,	43
Graphique 3. 12: Appréciation du montant payé pour la consultation	46
Graphique 3. 13: répartition (%) de ménages par appréciation de l'accueil.	47
Graphique 3. 14: pourcentage (%) de ménages insatisfait avec raison d'insatisfaction	49
Graphique 3. 15: Pourcentage (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus.	50
Graphique 3. 16: Distance parcourue par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire	53
Graphique 3. 17: Pourcentage (%) des ménages dont un membre déclare que la salle endommagée a été réfectionnée.	54
Graphique 3. 18: pourcentage de ménages ayant payé les frais exigibles par appréciation du montant payé selon le cycle.	55
Graphique 3. 19: Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et, parmi ceux ayant demandé le service, ceux estimant que l'accueil pour le service a été bon.	59
Graphique 3. 20: répartition des ménages par temps mis pour obtenir un service	61
Graphique 3. 21: Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type.	62
Graphique 3. 22: Pourcentage (%) de ménages insatisfaits selon les raisons d'insatisfactions	64
Graphique 3. 23: Pourcentage (%) des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune selon le type d'attente.	64

PREFACE

La Commune de Dargala a participé à la réalisation du projet ScoreCard par l'entremise du GTE/Sahel sous la houlette du PNDP. Le CCAP est l'un des principaux axes qui participent à la réussite et au renforcement des actions communales sur le terrain. La mise en œuvre de ce projet s'est intéressé à relever les points relatifs à la consommation de l'eau potable, à la santé, à l'éducation et à l'offre des services communaux.

Le CCAP dénommé ScoreCard a été réalisé dans la Commune de Gobo en novembre 2017, suite à l'opérationnalisation de la mission qui est sans doute la collecte des données sur le terrain pendant une semaine par une équipe composée des 10 enquêteurs et un superviseur sous l'encadrement de GTE/Sahel.

Dans le cadre de la réalisation du ScoreCard, il est loisible pour la Commune de Gobo de rester attaché aux actions qui enracinent la collaboration avec sa population. Dans ce cas, le ScoreCard devient un moyen probant de développement à travers lequel l'exécutif municipal s'est imprégné des réalités concrètes pour orienter les intérêts socio-économiques de la population afin d'envisager une meilleure prise en charge de leurs besoins prioritaires.

En effet, l'exécutif municipal qui préside à la destinée de la Commune de GOBO éprouve, sur ces entrefaites, une immense gratitude au regard de l'expression matérielle du ScoreCard dans sa phase opérationnelle. De même, nous devons féliciter nos partenaires et par là même encourager cette initiative prise par les pouvoirs publics pour accompagner les collectivités territoriales décentralisées dans le processus de développement.

En outre, l'exécutif municipal doit se targuer de sa légitimité auprès de sa population car la Commune de GOBO a fait de l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, son cheval de bataille. Malgré quelques difficultés qui retardent l'évolution de certaines activités au niveau communal, l'avenir reste radieux eu égard aux nombreux efforts déployés pour atteindre ses objectifs. En définitive la Mairie de GOBO, par ma voix, ne saurait mesurer la portée du CCAP et milite pour pérennisation.

Le Maire de la Commune de GOBO



RESUME EXECUTIF.

Le Gouvernement du Cameroun, avec l'aide de la communauté des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, a mis en place un Programme dénommé « Programme National de Développement Participatif », en abrégé PNDP, conçu en trois phases de quatre ans chacune. Ce Programme est un important outil de mise en œuvre du document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi du Cameroun, notamment de l'axe développement local de la stratégie du développement du secteur rural. L'Objectif de Développement du Programme dans sa troisième phase est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité.

C'est dans cette perspective que le Contrôle Citoyen de l'Action Publique a été envisagé comme le mécanisme approprié à travers lequel les citoyens/OSC pourront réaliser une enquête de perception des populations afin d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui sont affectés, contrôler l'action publique et/ou obliger les responsables à rendre compte aux citoyens. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité dans la Commune de GOBO, l'OSC, GTE/Sahel a été retenue pour conduire l'opération des enquêtes sur le terrain.. Toute fois, l'Institut National des Statistiques(INS) a été mis à contribution pour la détermination de la taille de l'échantillon et les méthodes de collecte des données. Les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux ont été retenus comme champ d'action du Scorecard.

Ainsi dans le domaine de l'hydraulique, 93,2%des ménages interrogés ont jugé insuffisants les points d'eau disponibles. Dans le domaine de la santé, 50,0% des ménages interrogés ont estimé le coût des soins de santé raisonnable. En matière de l'éducation, 44,0% des ménages interrogés dénoncent le coût élevé de la scolarité au niveau du primaire alors que 42,2%des ménages interrogés dénoncent le coût élevé de la scolarité au niveau secondaire. S'agissant de l'offre des services communaux, 79,9% des ménages relèvent une invisibilité des actions communales. Enfin un taux de pourcentage de 95,2% des ménages enquêtés se plainte de leur non implication dans la gestion des affaires communales. A la suite de cette analyse, nous retenons quelques recommandations :

- ✓ Associer les populations dans les prise de décisions concernant les actions de développement ;

- ✓ Renforcer les capacités des populations dans le domaine de la gestion des affaires publiques ;
- ✓ Encourager la création des formations sanitaires et les établissements scolaires pour l'épanouissement des populations locales ;
- ✓ Favoriser la création des points d'eau afin de faciliter à la population l'accès à de l'eau potable et ainsi limiter la propagation des maladies hydriques ;
- ✓ Promouvoir les actions de développement en faveur de la femme.

INTRODUCTION

La gestion des ressources humaines et économiques à l'intérieur d'un Etat obéit à un ensemble des stratégies politico-sociales mises en œuvre pour satisfaire l'intérêt général. Autrement dit, un pays se caractérise par son territoire, sa population et ses institutions. Cela revient à dire que le peuple ou mieux encore, la population doit jouir du bien-être matériel et du mieux-être intellectuel. Pour parvenir à cette satisfaction, le gouvernement a impulsé une dynamique qui intègre d'une manière suffisante l'implication des collectivités locales dans la gestion des affaires publiques pour gagner le pari du développement local. Ainsi, la décentralisation régie par la loi n°2004 /017 du 22 juillet 2004 illustre, sans doute que celle-ci demeure un défi important lié à la responsabilisation effective des collectivités territoriales décentralisées dans la prise en charge des préoccupations prioritaires des citoyens telles que : la promotion du dialogue social, le développement économique, l'appui à la création de l'emploi et la protection sociale. En effet, la loi portant orientation de la décentralisation est concrètement matérialisée par le transfert des compétences et ressources aux collectivités territoriales décentralisées (Régions et Communes) par l'Etat. Cela étant, le PNDP (Programme National de Développement Participatif), est un instrument utilisé par le gouvernement pour favoriser la participation effective de la population à la prise des décisions sur les affaires courantes. A ce titre, comment l'Etat s'organise-t-il pour s'assurer de la bonne conduite des actions des services publics et de la prise en compte de besoins de ses citoyens ?

La démarche de la budgétisation par programme axée sur la performance repose sur une logique qui veut qu'à partir des orientations politiques, des ressources mobilisables ainsi que des attentes des citoyens (usagers, contribuables) recueillis lors des enquêtes et des sondages contribuent à la fixation des objectifs et des programmes stratégiques. Ces objectifs sont décrits dans le projet de la performance des Administrations (PPA) qui constitue le document de base de pilotage stratégique et opérationnel. C'est dans cette perspective qu'intervient le Contrôle Citoyen de l'Action Publique, dénommé « ScoreCard » qui est un mécanisme d'évaluation des performances des services publics avec la contribution d'autres organes tels que : les Communes, les organisations de la société civile, l'Institut National de la Statistiques (INS) et les bénéficiaires qui sont incontestablement les populations. Cependant, le CCAP est d'abord un outil d'aide à la décision, ensuite c'est un processus qui vise à renforcer les performances des collectivités locales à travers un engagement civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de la transparence, de

l'inclusion au motif d'amener les élus et les organes de gestion des collectivités locales à rendre compte de leurs décisions ; enfin, le CCAP est un moyen qui permet de mesurer le degré de satisfaction des populations pour un réajustement efficient en vue d'une meilleure gouvernance. Pareillement, l'accomplissement de cette vision développementaliste à travers le Contrôle Citoyen de l'Action Publique s'entoure des exigences méthodologiques qu'il faille, a priori, déterminer pour assurer la bonne conduite des opérations d'enquêtes sur le terrain.

Le présent rapport est subdivisé en quatre chapitres. Le premier chapitre traite du cadre juridique en matière de décentralisation et de développement local au Cameroun. Le deuxième quant à lui relève les aspects relatifs à la méthodologie de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action publique, le troisième chapitre présente les principaux résultats obtenus et les améliorations suggérées. Le quatrième chapitre présente une ébauche de plan d'action qui tient compte des préoccupations majeures de la commune.

CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

La décentralisation se conçoit comme un mode de gestion administrative régie par des dispositions législatives et réglementaires en vue de promouvoir le développement local.

I.1 CADRE JURIDIQUE DE LA DECENTRALISATION

De prime abord, la décentralisation est institutionnalisée par la constitution du 18 janvier 1996 en ces termes : « La République du Cameroun est un Etat unitaire décentralisée » (article 1er). Au plan législatif et réglementaire, la loi de la décentralisation de 2004 a été délibérée et adoptée à l'Assemblée Nationale et promulguée par le Président de la République du Cameroun le 22 juillet 2004. En fait, la décentralisation qui était, jadis, sous l'autorité d'un ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation retrouve son autonomie à la faveur du réaménagement du Gouvernement du 02 mars 2018 qui crée un ministère en charge de la Décentralisation et du Développement local. Cela justifie la prépondérance de cet organe de gestion administrative dans la configuration institutionnelle de l'Etat, eu égard à sa mission régaliennne. A ce titre, plusieurs textes seront ensuite votés pour en déterminer ses contours. Dans le cas d'espèce, les normes qui confèrent à la décentralisation sa plénitude présentent une hiérarchie du point de vue juridique.

Les lois

- La loi du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972, consacre le statut d'Etat unitaire décentralisé de la république du Cameroun. Elle apportant ainsi une impulsion décisive au processus de décentralisation dans notre pays ;
- Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation En effet, l'enjeu majeur de la décentralisation est de promouvoir le développement durable en impliquant les populations de la base à la gestion de leurs affaires. Il s'agit d'aller bien au-delà de ce que l'institution communale permettait de faire jusque-là. Et oser franchir le pas décisif d'une grande responsabilisation des populations. Une incitation à prendre des initiatives au plan local et de s'investir dans la recherche des solutions idoines aux problèmes locaux;
- Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ; Cette loi définit la décentralisation comme un transfert par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées de compétences particulières et de moyens appropriés. Pour le Législateur

Camerounais, la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Très important à relever, les collectivités territoriales décentralisées exercent leurs activités dans le respect de l'Unité Nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat. Ces précisions du législateur sont des données fondamentales dans le contexte de notre pays, où la tentation scissionniste s'est parfois manifestée d'une manière plus ou moins sérieuse.

- Loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
- Loi n° 2006/005 du 14 juillet 2006 fixant les conditions d'élection des sénateurs ;
- Loi n° 2006/004 du 14 juillet 2006 fixant le mode d'élection des conseillers régionaux ;
- Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités Décentralisées ;
- Loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

Les décrets

- Décret n°2007/118 du 25 Avril 2007 fixant le nombre de conseillers municipaux par Commune ;
- Décret n°2007/1139/PM du 03 Septembre 2007 fixant les modalités d'émission, de recouvrement, de centralisation, de répartition et de reversement des centimes additionnels communaux ;
- Décret n°2008/0752/PM du 24 Avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la Commune de la Communauté Urbaine et des syndicats de Commune ;

Les Arrêtés

- Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux. Ainsi que la définition de la stratégie urbaine du gouvernement, qui tend à mettre en évidence et à renforcer le rôle des collectivités territoriales décentralisées dans la gestion urbaine, principalement dans les domaines du foncier et de l'urbanisme ;

- Arrêté n°105 CAB/PM du 23 Mai 2011 fixant les indemnités de sessions des présidents, membres et secrétaires de commissions de passation des marchés et sous-commission d'analyse des offres au sein des collectivités territoriales décentralisées.

Les Circulaires

- Circulaire conjointe n° 0002335/MINATD/MINFI du 20 Octobre 2010 précisant les modalités d'application de la loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

Les Instruction

- Instruction n°004052/I/MINATD /DCTD

Par ailleurs, la décentralisation au Cameroun est régie par plusieurs principes au rang desquels

o - Le principe de subsidiarité ? Il s'agit de désigner à l'échelon de la plus grande proximité ce qui peut être plus efficacement fait. Étant donné que la plupart des collectivités locales sont dotés de faibles ressources, ce principe doit s'appliquer avec pragmatisme.

o - Le principe d'égalité ? Afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur tout l'étendue du territoire, l'Etat transfère les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie.

o - Le principe de progressivité ? La répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer.

I.2 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

La décentralisation au Cameroun est instituée par la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972. Elle constitue un vaste domaine d'interfaces politico-administratives. Elle implique en effet : 360 communes, 17 communautés urbaines, une soixantaine de préfectures. Elle compte également, comme acteurs-clés pour le transfert progressif des compétences et ressources (TCR) de l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), une trentaine de départements ministériels au niveau central et leurs services déconcentrés dans les régions et/ou départements, voire dans les arrondissements. Depuis janvier 2010, les premiers transferts sont effectifs. Quelques ministères ont procédé à ces transferts, dont neuf (9) en 2010, quatre (4) en 2011 et trois (3) en 2012, et dans divers secteurs tels que l'agriculture et le développement rural, le développement urbain et

l'habitat, l'élevage, les pêches et industries animales, l'eau et l'énergie, les travaux publics, la santé publique, les affaires sociales, la promotion de la femme et de la famille, les arts et la culture, le commerce, l'éducation de base, les petites et moyennes entreprises, l'économie sociale et l'artisanat, le tourisme. Le transfert de compétences et celui des ressources présentent des statuts et des résonances différents. Les transferts de compétences sont définitifs. D'une part, ils densifient constamment le champ des responsabilités dévolues aux CTD. D'autre part, ils en font des organisations jouissant d'une autonomie administrative et financière dans la gestion des intérêts locaux. A contrario, les transferts des ressources apparaissent, dans la plupart des cas, tributaires de la disponibilité de celles-ci et des priorités conjoncturelles du Gouvernement, généralement définies au niveau central. Ils peuvent donc s'avérer occasionnels, voire aléatoires, rendant les CTD dépendantes des aléas de gestion du budget global de l'Etat pour le financement de la mise en œuvre des compétences transférées, sans toutefois opérer leurs possibilités de mobilisation des ressources « propres ». L'enjeu central du processus est la « promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local », comme le stipule la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation. Cet enjeu, porté principalement par les CTD entraîne toutefois la mobilisation d'un grand nombre de parties prenantes dans la gestion des projets de développement au niveau local. C'est le cas notamment avec l'Etat qui assure la tutelle des communes au travers du préfet, lequel a la possibilité de leur procurer des appuis techniques experts à travers son réseau dense de collaborateurs. Ledit réseau est constitué d'une part des services préfectoraux (unités techniques de la préfecture), d'autre part des services déconcentrés de l'Etat (SDE) au niveau des départements et des arrondissements. D'autres partenaires au développement locaux, nationaux et internationaux peuvent également être sollicités ou agréés à l'exemple des OSC (Organisations de la société Civile). Un dispositif réglementaire constitué d'un ensemble de décrets et d'autres textes, (cf. annexe) à l'exemple Décret n°2006/182 du 31 mai 2006 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2000/355 du 11 décembre 2000 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) fixe les modalités d'exercice de certaines compétences transférées, ainsi que le montant et la répartition de la dotation générale pour le financement de la décentralisation ou encore le décret n° 2009/248 du 5 août 2009 fixant les modalités d'évaluation et de répartition de la Dotation Générale de Décentralisation. Pourtant, pour la plupart des acteurs au processus (dirigeants politiques, hauts fonctionnaires et acteurs de la société civile), les niveaux de connaissance et de partage d'information restent relativement

différents ce qui nécessite un contrôle et un suivi plus efficace relativement à la loi n 76/4 du 8 juillet 1976 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérants des crédits publics et des entreprises d'Etat. Nous notons aussi que la compréhension des dispositifs techniques et légaux, des différentes interactions, des rôles et des responsabilités ne sont pas toujours partagée, du fait entre autres de la jeunesse du processus de transfert et de l'absence de cadre d'analyse des interfaces générées. Ceci constitue un défi important dans l'efficacité des actions conjointes qu'imposent la gestion des compétences transférées, l'optimisation des ressources rares et la coordination des actions, pour atteindre un développement local et optimal. La promotion du développement local met en relief la participation des communes.

I.3 Brève présentation de la Commune de GOBO.

1.3.1 Localisation de la commune.

La commune de Gobo a été créée par le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993. Elle couvre une superficie de 496 Km² occupée par environ 68 000 habitants (source DAADER) avec une densité de 146 habitants au Km². Elle s'étend de 9°55'48'' à 10°16'33'' de latitude Nord et de 15°13'26'' à 15°42' de longitude Est. La commune de Gobo est constituée de 40 villages et deux cantons à savoir (le canton de Bougoudoum peuplé des Massa et de quelques éleveurs peuls et le canton

Moussey habité majoritairement par des Moussey et de quelques minorités Peul, Bornouans, Arabes Choa, massa et Toupouri). Elle est située dans l'arrondissement de Gobo dont le chef-lieu est Gobo, département du Mayo

-Danay et dans la région de l'extrême

-nord Cameroun. Elle est limitée :

-au Nord par le fleuve Logone qui est la frontière naturelle avec le Tchad

-au Sud par la même République du Tchad

-à l'Est toujours par le Tchad

-et à l'Ouest par l'arrondissement de Guéré et Wina

Ces deux cantons constituent les principaux pôles de développement de la commune de Gobo. En effet, le canton de Bougoudoum est réputé pour son potentiel en ressources naturelles notamment le sable et les rives poissonneuses du Logone qui le traverse en certains endroits. Pour ce qui est du canton Moussey, c'est son potentiel en ressource économique qui en constitue son principal attrait.

1.3.2 Milieu biophysique.

1.3.2.1 Climat.

Le climat de Gobo s'arrime à celui de la région de l'Extrême-Nord; il est du type soudano-sahélien. La période allant de janvier jusqu'en mai correspond à la grande saison sèche et la température au cours de celle-ci oscille autour de 39°C. Celle-ci baisse naturellement en saison de pluie mais, ne se situe presque jamais en deçà de 29°C. La pluviométrie annuelle est comprise entre 800 et 900mm.

Ce climat est caractérisé par la succession de 02 saisons notamment une saison des pluies d'environ quatre mois (début juin à fin septembre) et une longue saison sèche dont la durée varie entre 7 et 9 mois (généralement entre novembre et juin). Le pic des températures est observé au mois d'avril avant l'arrivée des pluies. Toutefois, ce climat reste favorable à la pratique agricole et à l'élevage. Une abondance pluviométrique est observée au mois d'août (900mm).

1.3.2.2 Sols.

Sur l'ensemble de la commune, l'on rencontre deux (2) principaux types de sols : les sols sableux et les sols argileux. La situation se présente comme suit:

-Les sols sableux : ils sont de faible fertilité et sont utilisés pour la culture du Sorgho rouge, du mil pénicillaire, des arachides, du maïs et du Vouandzou. On les retrouve essentiellement dans le canton de Bougoudoum. L'importance de ces sols dans le canton Bougoudoum draine de nombreuses populations en provenance du canton Mousseye (Gobo) pour le prélèvement de sable.

-Les Vertisols(Karal)destinésaux cultures de saison sèches: Ces sols sont lourds, donc difficiles à travailler. Ils ont cependant une bonne capacité de rétention de l'eau et sont utilisés pour la production du sorgho associé au Niébé, du petit mil, de l'arachide et du Sésame. Ces sols sont également utilisés dans la poterie. On les retrouve plus dans le canton Mousseye.

1.3.2.3 Hydrographie.

Le Logone est l'unique fleuve que l'on rencontre dans la commune de Gobo. Il sert de frontière avec le Tchad. Quand il est en crue, il inonde une grande partie du canton Bougoudoum. Aux mois d'août et septembre, certaines localités notamment Bastébé, Nouldaina et Karam (1 et 2), sont très difficiles d'accès.

1.3.2.4 Végétation.

La végétation à Gobo est composée d'une savane arbustive prédominante, composée de formations mixtes d'arbustes ne dépassant pas 7 mètres et d'une savane arborée constituée d'arbres et de graminées dont les arbres sont d'environ 10 à 12 mètres. Cette végétation regroupe diverses espèces dont les espèces locales fruitières et consommables, les espèces locales à usages domestiques et médicinales, les espèces exotiques fruitières puis les espèces forestières.

Les plantes que l'on rencontre dans ces différentes formations sont :

-Les espèces locales fruitières et consommables : le karité (*Butyrospermumparkii*), le néré (*Parkiabiglobosa*), (*Saba senegalensis*), le Kapokier rouge (*Bombax Costatum*), le Tamarinier (*TamarindusIndica*), (*Ximenia americana*), (*Dispirosmespiloformis*),(*Anonasenegalensis*), le Baobab (*Adansoniadigitata*), le Dattier du sahel (*Balanites aegyptiaca*), (*Sclerocayabirrea*), (*Detariummicrocarpum*), (*Ficus sp*), (*Vitex donania*), (*Acacia macrostachya*), le jujubier (*ziziphusmanitiaca*), (*crataevareligiosa*), (*Moringaoleifera*).

-Les espèces locales à usages domestiques et médicinales : le Caïlcédrat (*Khayasenegalensis*), (*Afzeliaafricana*), (*Haeriaineeignus*), (*Bauhinia sp*), (*Terminaliasp*), (*Crossopteyxfebrifuga*), (*Combretumsp*), (*Acacia albida*), (*Guierasénégalensis*), (*Atadasoudanica*), (*Cardeniatermifolia*), (*Nauclea latifolia*), (*Daniella olivera*), (*Secuidacalongipedonculata*), (*Ptecarpuserinaceus*), le Kapokier (*Ceibapentandra*),

-Les espèces exotiques fruitières puis les espèces forestières: (*Psidiumgoyava*), le papayer, le Manguier (*Mangiferaindica*), (*Anomasquamosa*) (*Anacardium occidentale*), le Nimier (*Azadirachtaindica*), l'Eucalyptus (*Eucalyptus* ;

-*camadulensis*), (*Cassia siamcre*), (*Gmelinaomborea*), (*Delosixreggia*), (*Jatrophaacruca*).

La commune de Gobo ne dispose pas de forêt classée. Cependant, des forêts protégées, des bois sacrés, des sites agro-forestiers et des aires de reboisement constituent des zones à forts potentiels (Gadambe, Gononda, Bastebé). Ces surfaces sont sous la menace de la pression démographique qui a entre autres conséquences la coupe abusive du bois pour des besoins socio économiques et l'accroissement des surfaces de culture.

1.3.2.5 Ressources minières.

Le sous sol de Gobo n'a pas encore fait l'objet d'une prospection sérieuse de manière à évaluer son potentiel en ressources minières. Toutefois, l'on trouve essentiellement le sable et le gravier du côté de Nouldaina dans le canton Bougoudoum vers Massa Ika. Le côté argileux des sols dans le canton Mousseye fait penser à un potentiel important en matière d'argile. Cependant, ce matériau ne fait pas encore l'objet d'une exploitation, faute d'exploration suffisante.

1.3.2.6 Faune.

Selon les populations riveraines c'était une faune très diversifiée mais, du fait de la menace des hommes et des changements climatiques ces animaux ont migré vers le Tchad et vers d'autres Arrondissements tels que GUERE précisément. Par ailleurs, on y rencontre encore

quelques herbivores et granivores, les rongeurs, les oiseaux et quelques carnivores. Ainsi on peut distinguer les pintades, les canards sauvages, les cailles, les hérissons, des rats, les antilopes, les lapins, les rats palmistes

. On y rencontre également diverses espèces de serpents et de singes. Les grands mammifères comme les girafes, lions panthères et buffles ont presque disparus.

1.3.2.7 Ressources naturelles et environnement.

La commune dispose de quelques ressources naturelles à savoir: le fleuve Logone, les terres Cultivables, des bosquets, les carrières de sable dont les villages riverains du fleuve sont Noudaina, Massa-Ika, Massa-Koutweita et 7 zones de pâturage qui sont:

-Périmètre de Guiriou: limitée au nord par le village de Guiriou Gagné, à l'Ouest par l'Arrondissement de Guéré (Holom), au Sud par la République du Tchad, à l'Est par le village MOUNGUI.

-Périmètre de Yaéré de Guiriou: limité à l'Est par Gobo, au Sud par Guiriou grand.

-Périmètre de Polgué: limité à l'Ouest par Polgué, au Nord par Baïga et Gouma, à l'Est par la République du Tchad.

-Périmètre de Djelmé: limité au Nord par le Canton de Bangana, au Sud par Ess, à l'Est par Djelmé.-Yaéré de Nouldaïna: limité au Nord par le Logone et au Sud par le canton de Bougoudoum.

-Périmètre de Dongo Nouldaïna.

-Le lit du Logone de Karam à Myogoye. Les populations de la commune sont tributaires de ces ressources naturelles qui les entourent. Ces ressources connaissent une forte pression anthropique qui est liée aux exploitations agricoles itinérantes sur brulis, exploitation des carrières pour les constructions des maisons d'habitation et des infrastructures, le surpâturage. De très faibles dispositions sont prises pour protéger ces ressources naturelles. En effet, la commune ne dispose pas de forêt classée. Quelques aires de reboisement y existent cependant et constituent des zones à forts potentiels. Ces surfaces sont sous la menace de la pression démographique qui a entre autres conséquences la coupe abusive du bois pour des besoins socio économiques et l'accroissement des surfaces de culture. Pour réduire les méfaits de ces actions, plusieurs actions de plantation d'arbres sont réalisées régulièrement ; mais le taux de succès demeure faible faute de moyens de suivi des plants qui sont soumis à l'action des termites et des animaux domestiques en divagation.

1.3.3 Milieu humain.

1.3.3.1 Histoire de la commune de Gobo.

Avant 1993, la commune de Gobo faisait partir du grand arrondissement de GUERE. Elle est l'une des nouvelles collectivités territoriales décentralisées de base. Elle a été habitée dès la première moitié du 19ème siècle par des peuples venus du Tchad portant le nom général, les Gobri, qui aurait donné le nom actuel de la commune.

1.3.3.2 L'organisation sociale.

L'organisation sociopolitique est marquée par une cohabitation du pouvoir traditionnel et moderne.

Dans tous les villages de la commune, l'organisation socio politique est caractérisée par une centralisation du pouvoir autour des chefs de cantons (Bougoudoum et Mousseye). Le pouvoir de ces derniers est relayé dans les villages par les Lawans.

1.3.3.3 Le pouvoir coutumier et ses instances de gestion.

La commune de Gobo compte deux cantons subdivisés en villages. Tous les chefs de cantons et les Lawans sont les auxiliaires de l'administration placés sous l'autorité du sous-préfet qui est garant sur le plan administratif de l'intégrité territoriale. Les chefs de cantons quant à eux sont garants de l'autorité traditionnelle au niveau des villages assistés de ce fait par les Lawans chargés de la gestion des instances quotidiennes du village et de l'exécution des différents sacrifices qui garantissent le bien-être de la communauté. Ces derniers sont assistés dans ces tâches par des responsables de quartier (Djaoros). La prise de décision est faite par le sous-préfet qui est le principal relais de l'administration. Les chefs de cantons et Lawans sont à cet effet vidés de beaucoup de leurs prérogatives, mais l'administration leur réserve une place importante dans la gestion du territoire : elle est sollicitée dans la recherche de solutions à des contentieux sociaux posés à l'administration et dans la recherche des solutions aux problèmes fonciers. Quant au pouvoir moderne, il est assuré par l'administration (Sous-préfet) et par la commune, conseillers municipaux dans chaque village servent d'interface entre la mairie et le village. Ils s'occupent en l'occurrence de :

- L'information de la population sur les activités administratives ;
- L'accueil des partenaires arrivant dans le village ;
- La gestion des préoccupations du village liées à l'administration.

1.3.3.4 La population.

La population totale des villages de l'arrondissement de GOBO est estimée à environ 68000 habitants avec une densité de 146 habitants au Km². Cette population est essentiellement jeune, les enfants de moins de huit ans représentant environ 15 161 personnes. Ceux de vingt ans représentent à peu près 2582 personnes. A cet effectif il faudrait également ajouter les jeunes qui se déplacent pour des raisons diverses à la recherche de l'amélioration de leurs conditions de vie. L'effectif des hommes quant à eux est de 4016 personnes. Le ratio hommes/femmes est inférieur à un ceci est dû aux raisons socio culturelles de la localité qui prônent la polygamie dans les foyers. Cette population est en proie à plusieurs maux sociaux qui tendent à dépraver les mœurs. Ainsi, on peut distinguer le vagabondage sexuel, le grand banditisme avec le phénomène des coupeurs de route, l'alcoolisme et bien d'autres.

1.3.3.5 Religions.

Trois (03) religions se partagent la commune de Gobo: l'animisme, le christianisme et l'Islam.

L'animisme est fortement représenté. Les Chrétiens (sont répartis en deux (02) obédiences principales: les Catholiques et les Protestants. Les protestants sont en majorité rattachés aux tendances luthériennes (Eglise Fraternelle Luthérienne, Eglise Evangélique Luthérienne) et baptistes. La cohabitation entre ces différentes obédiences est excellente. Aucun affrontement n'a opposé des membres de religions différentes. L'islam est fortement ancré au niveau de l'espace urbain mais, dans les villages ce sont davantage l'animisme et le christianisme.

1.3.3.6 L'habitat

La commune de Gobo connaît trois types d'habitat : traditionnel, semi moderne et moderne.

-L'habitat traditionnel est prédominant dans les villages péri urbains de la commune. Il s'agit en effet des villages Dongonouldaina, Guimri, Kaigué. L'habitat dans ces villages est constitué de cases rondes ou de bâtiments rectangulaires en banco, recouverts de paille. On

retrouve quelquefois au sein d'une même concession des habitations traditionnelles et semi modernes.

L'habitat traditionnel est de forme irrégulière, les limites parcellaires n'étant pas clairement définies. Ce type d'habitat est lié aux valeurs socioculturelles des différents groupes sociaux mais surtout au niveau de revenus des populations.

-L'habitat semi moderne : il est caractérisé par des murs en banco et des toitures en tôles. Ce type d'habitat est faiblement répandu, mais l'est plus dans les villages à fortes concentration démographiques précisément Gobo, Nouldaina.

-L'habitat moderne : il se caractérise par des constructions de formes rectangulaires construites en dur (parpaings de ciment ou pierres latéritiques et toiture en tôle) ; ces types d'habitats sont localisés à Gobo centre, et dans une moindre mesure Djelme centre (Lona) qui abrite d'ailleurs la résidence du sous préfet.

1.3.4. Type de toilettes.

L'utilisation des latrines n'est pas dans les habitudes sociales des populations de Gobo. Le recourt à la nature est encore fréquent et il n'est pas rare de constater des excrétaux aux abords des emprises publiques, aux alentours du marché et des habitations. En effet la plupart des familles ne disposent pas encore de latrines ; seules quelques familles, celles qui ont perçu l'importance de l'hygiène possèdent des fosses sceptiques, des latrines améliorées ou des latrines traditionnelles.

Les latrines publiques sont quasi inexistantes et se limitent à certains lieux publics (sous-préfecture, marché de Gobo, Lycée, CMA de Gobo).

1.3.5 Les différents secteurs d'activités économiques

Les activités économiques de la commune relèvent principalement du secteur primaire, secondaire et tertiaire. Ces activités sont basées essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le petit commerce.

L'agriculture

Elle constitue la principale activité menée dans la commune. Elle est une agriculture d'auto consommation familiale, pratiquée par toute la population et constitue la principale source de revenus. Toutefois les systèmes de production restent dominés par les méthodes traditionnelles. Elle emploie plus de 22 000 des actifs représentant les 1/3 de la population

selon les données du MINADER. Parmi les principales spéculations, on a le sorgho (SS, SP et le riz pluvial), niébé, l'arachide

Les systèmes de production

De façon générale, la daba est l'outil le plus utilisé par les agriculteurs. Cette situation les confine dans une agriculture traditionnelle extensive qui se caractérise par l'emploi d'un niveau faible ou nul d'intrants, par l'association culturale (mode traditionnel). L'autoconsommation est la principale destination de la production. Ce type d'agriculture occupe la majorité des agriculteurs (environ 80 % des exploitations), avec des superficies variant de 5 à 8 hectares et une diversité culturale. Elle est peu rentable mais coûteuse en temps, en énergie et en main d'œuvre. Les variétés généralement sont des variétés locales améliorées qui s'adaptent aux conditions des exploitants.

Le maraîchage est peu pratiqué dans la commune. Les rendements des différentes spéculations sont très faibles. Les facteurs de productions les plus en vue sont la terre, le petit matériel agricole, les intrants et le financement des activités agricoles. La main d'œuvre agricole est non qualifiée mais aussi, la commune se vide des jeunes qui sont supposés actifs pour aller chercher des débouchés ailleurs.

A ces potentialités et contraintes, il faudrait ajouter le fait que les récoltes sont écoulées sur place ou dans les autres marchés périodiques environnants (Guéré, Dana, Bastébé, Noudaina), généralement en direction du chef lieu de département Yagoua et Maroua) ou des villes frontalières (Bongor). , Fianga, Gounou Gaya. De façon générale, la daba est l'outil le plus utilisé par les agriculteurs. Cette agriculture traditionnelle extensive est coûteuse en temps et en énergie, se caractérise par l'emploi d'un niveau faible ou nul d'intrants et d'associations culturales, dans un contexte de distribution traditionnelle des terres.

L'Élevage

L'activité d'élevage constitue la seconde activité principale pratiquée dans la commune de Gobo. Elle porte surtout sur le petit élevage (petits ruminants, porcins, volailles) et l'élevage du gros bétail (Bovins, Equins, Arsins).

Ces animaux trouvent leur compte sur le plan nutritionnel grâce aux sept (7) périmètres de pâturage qui existent dans la commune.

En termes d'infrastructures, la commune dispose de deux Centres Zootechniques et de Contrôle Sanitaire Vétérinaire à savoir Nouldaina et de Gobo et d'une délégation d'arrondissement de l'élevage.

La divagation des animaux, le faible encadrement, l'accès difficile aux produits vétérinaires et aux crédits constituent les contraintes majeures pour l'élevage dans la commune. Par ailleurs la forte prévalence des maladies animales (pestes porcine et aviaire) et le vol constituent des menaces pour ce sous-secteur. L'accroissement démographique, la proximité au Tchad et l'existence des grands centres urbains constituent des opportunités à saisir pour promouvoir le petit élevage.

La pêche

Elle n'est pas pratiquée dans l'ensemble de la commune mais, constitue tout de même une activité assez importante. Elle est essentiellement pratiquée dans le canton Bougoudoum. La prise de poissons a fortement baissé ces dernières années à cause de l'utilisation intensive des filets de très petites mailles et de la baisse de la pluviométrie. Elle se pratique essentiellement pendant la saison sèche dans les marigots, les marécages et le Logone.

Les sennes de plage, des filets dormants et les nasses constituent le matériel utilisé pour pratiquer cette activité. Pendant les mois d'octobre à juin considéré comme période de pêche officielle, l'utilisation du matériel prohibé (filets à petits mailles) s'intensifie en violation avec les normes en matière de pêche. Les espèces prises sont : Hétérotis (Kanga), le Tilapia, silures, les capitaines et les carpes. Aucune statistique n'est disponible dans ce sous secteur toutefois, on peut noter que l'intensité de l'activité en saison sèche suscite l'installation des Tchadiens qui s'adonnent pour la plupart à la fabrication artisanale des filets de pêche. Les pêcheurs et les vendeurs des poissons sont confrontés à des problèmes de conservation et d'écoulement vers les centres de consommation.

Le secteur secondaire

1.3.6.1 Le commerce

L'activité commerciale est dominée par le secteur informel et animée par le marché hebdomadaire. Les échanges portent sur les produits agricoles, les produits d'élevage, les produits de transformation locale et les produits manufacturés assurée par des boutiques. Les producteurs agricoles et les éleveurs écoulent leurs produits essentiellement au niveau des marchés hebdomadaire locaux que sont Nouldaina, Guéré, Dana et yagoua. Les produits agricoles font l'objet de nombreuses transformations (vin traditionnel, huile d'arachide, beignets d'arachide, bouillie de riz) dont la vente et la consommation sont fortement ancrées

dans les mœurs locales. Les marchés hebdomadaires permettent aussi de s'approvisionner en produits manufacturés venus des villes de Yagoua et Maroua.

1.3.7 Le secteur tertiaire

1.3.7.1 L'artisanat

La commune de Gobo regorge d'innombrables artisans qu'on peut regrouper en deux catégories à savoir les artisans d'arts et les artisans de services. La première catégorie est la plus nombreuse et regorge en majorité les femmes. Cette première catégorie a comme spécialités :

La vannerie : la fabrication des nattes, les chapeaux, la corde, les tabourets, les sekos et les lits traditionnels - La poterie : les canaris, les jarres - La sculpture : les calebasses

La deuxième catégorie comprend les maçons, les forgerons, les couturiers, les coiffeurs, les cordonniers, les réparateurs motos et vélos, etc. Toutes les deux catégories n'ont aucune formation professionnelle. Le savoir-faire séculaire se transmet à travers l'apprentissage sur le tas pour les deux catégories d'artisans.

L'état défectueux des pistes rurales et les routes carrossables (en saison pluvieuse), l'insuffisance des magasins de stockage, l'inorganisation des commerçants et l'insuffisance de moyens de transport adaptés constituent les principaux problèmes du secteur.

Les différents services publics

La sous-préfecture, la Brigade de gendarmerie, la délégation d'arrondissement d'agriculture et du développement rural, la délégation d'arrondissement de l'élevage, des pêches et des industries animales, deux centres vétérinaires, l'inspection de l'éducation de base, un poste de forêt et faune, 3 lycées dont 1 lycée technique, 4 CES, 1 CMA, 3 CSI, 1 centre de jeunesse sont les différents services qui représentent l'Etat au niveau de la commune. En dehors de la sous-préfecture aucun service n'est construit au niveau de la commune. De manière générale, la concertation entre les divers services et la mairie restent faible.

1.3.7.2.1 Education

Le taux de scolarisation de la commune de Gobo en septembre 2013 supérieur à 95% selon les données de la délégation d'arrondissement. On dénombre les établissements primaires (44)

dont 40 établissements primaires publics et 04 privés. L'ensemble de ces établissements compte un effectif 11 200 élèves dont 7069 garçon contre 4131 filles.

Sur le plan de l'enseignement secondaire, la commune compte 02 lycées d'enseignement général (Gobo et Nouldaïna) et 03 CES (Massa-Koutweita, Dompaya, Bastébé) et 01 Lycée technique (Gobo).

Les infrastructures scolaires surtout les salles de classe sont à plus de 51,4% en mauvais état ou en matériaux provisoire. De manière absolue sur 144 salles de classes 70 sont construites en matériaux définitifs et 74 en matériaux provisoires. Le besoin réel exprimé actuellement est de 128 salles de classe. Les écoles primaires publiques sont sous équipées et le personnel qualifié est insuffisant avec une forte disparité. Le nombre d'enseignants moyen par école est de 2. Pendant qu'il y a plusieurs enseignants dans une même école au niveau de Gobo et Noudaina, d'autres écoles en souffrent de manière patente surtout celles des villages enclavés (karam 1, karam 2, Gadambé).

1.3.7.2.2 Santé

Le Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de Gobo constitue la principale infrastructure sanitaire publique de l'arrondissement. On dénombre également cinq (5) Centres de Santé Intégrés (CSI) publiques situés à Nouldaïna, Polgué, Dompaya et Massa-Kouweita.

La situation sanitaire à Gobo est marquée entre autre par le sous-équipement des structures de santé et le nombre insuffisant du personnel qualifié. Toutefois, l'organisation des campagnes de sensibilisation et vaccination, les plans d'intervention d'urgence et l'intervention des structures d'appui relèvent ponctuellement le niveau sanitaire des populations.

1.3.7.2.3 Les transports

Ce secteur n'est pas très développé dans la commune. Toutefois, le trafic est très intense le jour du marché. Il est dominé par les motos, car c'est le moyen de déplacement le plus adéquat de la zone. Pendant la saison pluvieuse, Gobo est enclavé des autres communes du département. Le réseau routier à l'intérieur de la commune est constitué des pistes communales souvent dégradées par insuffisance d'entretien courant, impraticables en saison des pluies, d'où l'enclavement de nombreux villages.

Le transport interurbain est assuré par les camions, les cars de marque Hiace et des taxis brousses exploités par les privés. Pour ce qui est des taxis-brousses, ce sont pour la plupart

des véhicules délabrés, surchargés et offrant peu de garantie de sécurité à leur usagers. Ils sont utilisés pour le transport des personnes et des biens. Gobo dispose d'une gare routière non aménagée, gérée par le syndicat des transporteurs. Mais ce syndicat ne semble pas être bien structuré et n'est actif que le jour du marché de Gobo.

1.3.8 Système foncier.

Le système foncier dans la commune est un ensemble de règles complexes, et complémentaires.

En effet, les différents modes d'accès à la terre au niveau de l'espace urbain et même dans l'ensemble de la commune sont le droit de propriété, le droit d'usufruit, le droit délégué et le droit éminent. Le droit de propriété est le mode d'accès à la terre par héritage. Les familles possèdent des droits de propriété sur les terres qu'elles exploitent. Ce droit est géré par le chef de concession ou de famille. Le droit d'usufruit est le mode d'accès à la terre par emprunt. Il peut concerner aussi bien des autochtones que des étrangers. Le droit délégué est un type d'arrangement plus social que foncier que l'on rencontre un peu plus dans la zone péri urbaine de la commune à savoir Mongui ,Koromba , Dom soulekon La procédure est la suivante : un « étranger » sollicite une terre et le droit de s'installer dans le village. Il entre dans une relation d'alliance ou de clientèle avec un chef de famille, qui devient son tuteur, et lui offre ou négocie pour lui une terre à exploiter.

CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DEL'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GOBO.

Ce chapitre décrit le choix et la présentation de la zone d'étude, de la procédure utilisée pour mener la recherche, les techniques de collecte et d'analyse des données.

II.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Le contrôle citoyen de l'action publique s'inscrit dans la perspective d'enraciner le principe de base de la vision de développement au Cameroun. De plus, le ScoreCard est un mécanisme qui s'engage dans un développement durable ; c'est-à-dire concilier le développement économique avec la préservation de l'environnement sociopolitique, les valeurs de solidarité et de justice sociale dans l'optique de stimuler le courage des générations futures à répondre aux besoins existants. Il s'agit, en fait de relever les préoccupations ponctuelles des populations dans les secteurs importants tels que l'hydraulique, la santé, l'éducation les services offerts dans l'institution communale. Ainsi, le CCAP faut-il le préciser est un processus dynamique qui met l'accent sur l'existence d'une volonté des pouvoirs publics dans l'accompagnement des collectivités locales décentralisées. Mais le succès de cette réflexion se mesure, en effet par la satisfaction des populations bénéficiaires et qualité du résultat obtenu.

Cependant, Le PNDP, programme mis en place par le gouvernement depuis 2004 s'évertue à améliorer les conditions de vie des populations rurales et urbaines. Ce procédé permet de renforcer les capacités des Communes dans l'implémentation de la décentralisation. Dans la même pensée, le Contrôle Citoyen de l'Action Publique est envisagé pour réaliser une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal.

Aussi, la prise en compte en amont de la dimension politique et sociale des pouvoirs publics dans la conception du ScoreCard est-il un élément important pour l'appropriation et l'acceptation de ses objectifs ?

II.2 OBJECTIF ET METHODOLOGIE DU CCAP.

Pour appréhender la dimension civique du ScoreCard, nous allons présenter son objectif et sa méthodologie.

II.2.1 Objectif du Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Le souci d'accompagner les populations dans la mise en œuvre des projets de développement local traduit la volonté manifeste du gouvernement. Cette possibilité renvoie à l'idée du développement qui ne peut être uniquement mesurée par des grandeurs économiques telles que le PIB, mais il est nécessaire de se référer à d'autres indicateurs. Ces derniers peuvent se limiter, par ailleurs à des évaluations quantitatives. Mais, l'objectif étant le bien être des populations, il est question d'évaluer ce bien être et pour cela la participation des individus à la prise des décisions sur les affaires courantes est essentielle. En conséquence, l'objectif du CCAP se situe à trois niveaux :

D'abord, au niveau opérationnel, il faut construire les indicateurs de bien être permettant d'apprécier et de suivre la mise en œuvre des politiques publiques ;

Ensuite, au niveau citoyen, il est intéressant d'impulser une véritable éducation citoyenne, par une démarche méthodologique afin de générer des résultats probants favorisant la matérialisation de la décentralisation, gage de succès du ScoreCard et d'améliorations des conditions de vie des populations ;

Enfin, au niveau scientifique, l'objectif est de produire et concevoir des documents appropriés au ScoreCard, d'où l'intérêt de réaliser les enquêtes dans 320 ménages situés dans l'espace communal de GOBO, département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord. Il s'agit concrètement de collecter les informations afin de capitaliser les avis des populations cibles sur la qualité de l'offre des services publics dans les secteurs de l'hydraulique, l'éducation, la santé et sur le service communal.

II.2.2 Méthodologie du ScoreCard.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réalisation du contrôle citoyen de l'action publique, le PNDP a procédé au recrutement des structures compétentes et définir un cadre pour la réalisation de ces opérations, ensuite, l'INS a servi de cadre pour la détermination

des ménages et enfin l'OSC; GTE/Sahel qui est un organe de suivi des opérations de collecte des données sur le terrain. Au-delà de cet aspect, nous pouvons préciser que GTE/Sahel a supervisé les enquêtes dans la zone 7 de la Région de l'Extrême-. Pour la bonne conduite des opérations de collecte des données, il était indispensable de constituer une équipe composée d'un chef d'équipe, de 11 superviseurs et 10 enquêteurs par commune. Le critère de sélection qui a prévalu dans la désignation de ces candidats est basé sur l'étude des dossiers conformément au background défini par le PNDP à savoir : minimum Bac pour les enquêteurs, Bac+3 pour les superviseurs communaux et Bac+4 pour le chef d'équipe.

Au vu de ce qui précède, le PNDP a établi un chronogramme d'activités qui organise tout le processus. C'est, en effet le lieu d'indiquer qu'il ya eu d'abord la formation du chef d'équipe, ensuite celle des superviseurs et enfin la formation des enquêteurs en vue d'harmoniser la compréhension pour la réalisation du contrôle citoyen de l'action publique. Nous notons à titre indicatif que les informations sur le terrain sont collectées à travers l'outil, qui est un questionnaire-ménage.

II.3 METHODOLOGIE DE TIRAGE DE L'ECHANTILLON ET DE LA COLLECTE DES DONNEES.

Pour faciliter la réalisation du ScoreCard, la démarche utilisée s'articule autour du tirage de l'échantillon et la collecte des données.

II.3.1 Tirage de l'échantillon.

Les principales caractéristiques du plan de sondage sont décrites dans la présente partie. Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. L'objectif principal du plan de sondage de l'enquête ScoreCard est de produire des estimations statistiquement fiables de la plupart des indicateurs au niveau de la commune.

Une approche d'échantillonnage en grappes stratifié, à plusieurs degrés, a été utilisée pour la sélection de l'échantillon de l'enquête.

a. Taille et répartition de l'échantillon.

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de

l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors l'Enquête Complémentaire à la 4^{ème} Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par commune. Pour cela, pour les communes ayant sélectionnées 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont été sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon 320 ménages de la commune a été réparti dans chaque commune proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

b. Base de sondage et sélection des grappes.

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires de ScoreCard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.

Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménage a été tirée selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

c. Sélection des ménages.

Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAM4. Les ménages ont ensuite été

numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique.

d. Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage.

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de 2005, il a été retenu d'utiliser pour ScoreCard, les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids des sondages des unités de sondage pour des estimations dans la commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la commune h

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la commune h

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZD i , et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD i de la commune h . On notera que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la commune h est donnée par:

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD i de la commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

Pour opérationnel ce mécanisme, l'Institut National de la Statistique(INS) a mis à la disposition du PNDP des données statistiques de l'enquête camerounaise auprès des ménages en abrégé l'ECAM4 pour identifier les structures. La réalisation de la collecte des données sur le terrain est sanctionnée par la méthode aléatoire des ménages dans la Commune cible, situé dans l'intervalle de Cinq ménages.

II.3.2 Collecte des données.

Dans cette opération, il était question de :

- Informar les autorités administratives, municipales, religieuses et traditionnelles sur le processus de réalisation des enquêtes du ScoreCard dans leur zone d'intervention ;
- Identifier toutes les zones de dénombrements (ZD) et les ménages échantillonnés ;
- Enquêter 320 ménages échantillonnés par commune cible ;
- Collecter les données authentiques auprès des chefs de ménages.

i. Champ de l'enquête et population cible.

Le champ géographique de cette enquête est l'ensemble de 160 communes volontaires pour la mise en place d'un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique. En substance, les enquêtes se sont déroulées dans 21 Communes cibles de la Région de l'Extrême-Nord, repartí en deux zones (zone 7 et 8). Cependant, l'OSC dénommée GTE/Sahel a piloté les opérations de collecte des données dans 11 Communes de la zone 7 pour un total 3530 ménages.

ii. Méthode de sondage.

L'outil de collecte répond d'abord au souci de rassembler des informations dont le traitement approprié permettra d'atteindre les objectifs de l'enquête. Pour cette enquête, l'outil principal de collecte est le questionnaire-ménage. Il est composé de cinq sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'hydraulique, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et dernière sur les services communaux.

iii. Taille de l'échantillon.

La collecte des données s'est déroulée dans trois mille cinq cent trente(3530) ménages dans les 11 communes de la zone 7.

II.3.2 Collecte des données.

L'opération de collecte répond d'abord au souci de rassembler des informations dont le traitement approprié permettra d'atteindre les objectifs de l'enquête. Pour cette enquête, l'outil principal de collecte est le questionnaire-ménage. Il est composé de cinq sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'hydraulique, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et dernière sur les services communaux.

i. Formation des agents de collecte.

Après l'atelier régional de lancement officiel du contrôle citoyen de l'action publique le 15 septembre 2017, l'une des grandes articulations de cette opération est sans aucun doute la formation des agents enquêteurs préalablement présélectionnés avec la collaboration des communes couvertes par l'enquête ScoreCard.

En prélude à la collecte des données dans les communes ciblées par l'enquête du ScoreCard, les équipes de l'Association pour la Gestion des terres et Eaux du Sahel (GTE/Sahel), l'OSC a organisé la formation des agents enquêteurs présélectionnés en vue de la réalisation des opérations des enquêtes sur le terrain.

A cet effet, du 05 au 07 octobre 2017, s'est tenu à DARGALA, la formation des agents enquêteurs des communes de Maga, Maroua 2, et Dargala **(Pôle 1)** ;

Ensuite, du 24 au 26 octobre 2017, a eu lieu à Kaélé la formation des agents enquêteurs des communes de Kaélé, Tchatibali, Dziguilao, Moutourwa **(Pôle 2)**

Et enfin, du 28 au 30 octobre 2017, a eu lieu la formation des agents enquêteurs à la commune de Yagoua, **(Pôle 3)**.

Cette dernière a regroupé quatre communes à savoir les communes de Yagoua, Guémé, Gobo et Moulvoudaye. Pendant les trois jours de formation, six modules essentiels ont été déroulés pour familiariser les enquêteurs avec les techniques de collectes définies dans le cadre de cette enquête. Ces ateliers de formation ont mobilisé :

45 enquêteurs présélectionnés pour le pôle 1 et 03 superviseurs communaux ;

60 enquêteurs présélectionnés pour le pôle 2 et 04 superviseurs communaux ;

60 enquêteurs présélectionnés pour le pôle 3 et 04 superviseurs communaux ;

01 chef d'équipe ;

01 représentant de l'OSC.

ii. Exploitation des données.

Le CCAP est outil de gestion qui requiert une conduite de l'enquête sur la perception des populations de l'espace communal sur l'offre de service public d'une part et la qualité des services rendus par les communes d'autre part. Cette opération consiste en l'exploitation des données favorable à l'élaboration d'un outil de gouvernance efficace à travers lequel les changements considérables peuvent être capitalisés dans la Commune. En effet, l'exploitation des données est axée sur une démarche suivante :

- La vérification de la qualité des données sur les fiches renseignées par les enquêteurs ;
- La validation des données collectées sur les questionnaires ;
- La saisie des données collectées ;
- L'analyse desdites données ;

II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception.

Pour mesurer le niveau de satisfaction des populations, quatre secteurs ont été ciblés : l'Hydraulique, la Santé, l'Education et les Services communaux. L'INS et le PNDP ont servi de cadre pour l'analyse et le calcul des données statistiques générées par l'enquête sur le terrain.

N°	Secteurs.	Domaine concerné.	Indicateurs de mes
I	L'hydraulique.	Système public/privé d'approvisionnement en eau potable	-disponibilité et qua -accessibilité de la p -proximité des sour
II	Santé.	Niveau de soin sanitaire	-proximité des CM -disponibilité du pe -qualité des soins et
III	Education.	Evaluation du degré de satisfaction de la population	-disponibilité des ét -proximité des étab -qualité de l'enseig (scolaires)
IV	Services communaux.	Implication de la population dans la gestion des affaires communales.	Accessibilité de la p -l'établissement d'a -certification des do

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES

Le présent chapitre donne les résultats d'analyse de l'enquête menée par le PNDP sur le contrôle citoyen de l'action public dans la commune de GOBO. Cette analyse porte sur quatre secteurs dont le secteur hydraulique, le secteur de la santé, le secteur de l'éducation et les services offerts par l'institution communale.

III.1 PRESENTATION DE LA POPULATION ENQUETEE

L'échantillon de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de GOBO était composé de 320 ménages tirés au hasard dans toute la commune. Selon les instructions pour les interviews, la personne enquêtée dans les ménages devait être le chef de ménages. Cependant en l'absence de ce dernier, les questionnaires ont été administrés aux représentants adultes à savoir, son (sa) conjoint(e) ou tout autre personne ayant passé au moins six mois dans le ménage et pouvant être en mesure de fournir tous les détails sur le ménage

Selon leur âge, presque 87% des répondants sont d'un âge de 25 ans et plus, soit des adultes responsables capables de fournir de réponses avisées. Une grande majorité, 95% de chef de ménage sont des adultes de 25 ans et plus. Le rapprochement entre le pourcentage des chefs de ménages (95%) dont l'âge est de 25 et plus et les répondants de la même tranche d'âge 87% nous permet de déduire qu'un très grand nombre de répondants serait constitué des chefs de ménages.

Par rapport à la variable sexe, les ménages enquêtés sont principalement dirigés par les hommes (82,7%), les femmes ayant la responsabilité de la prise de décisions dans 17,3% de ménages. Les répondants étaient majoritairement des hommes (67,7%) contre seulement près de 32,3% des femmes.

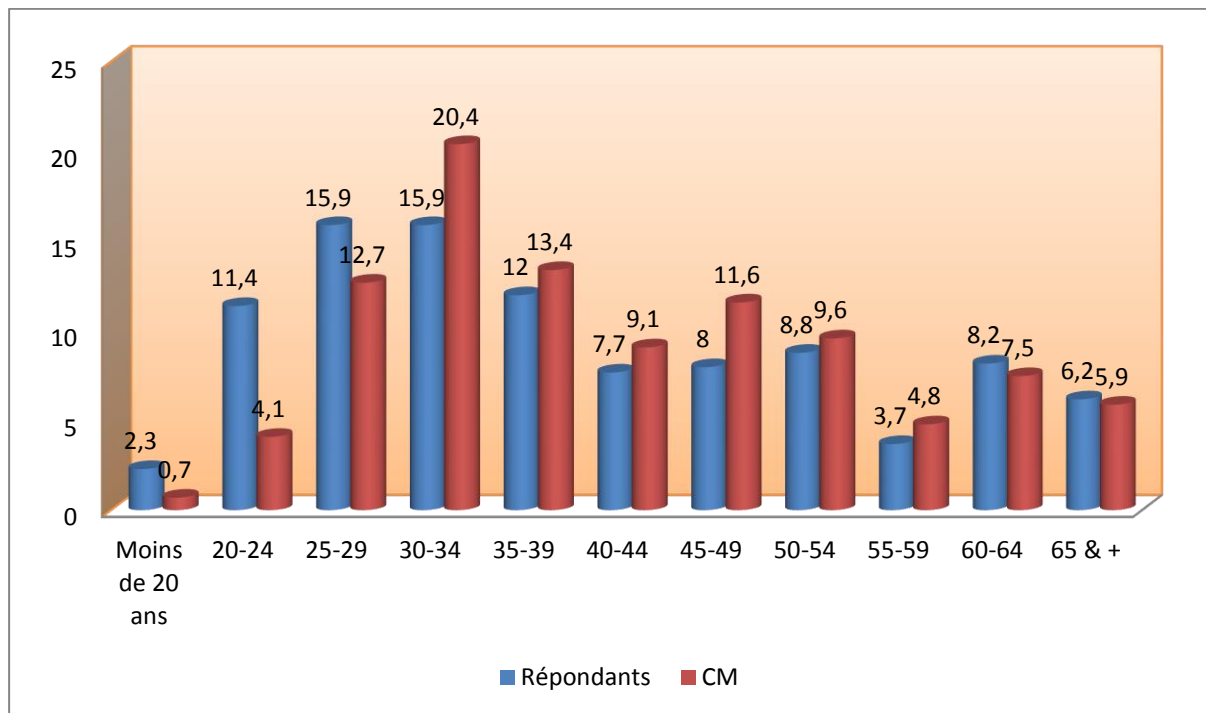
Tableau:3. 1: Répartition (%) des répondants, chefs de ménage (CM) par groupe d'âges, sexe.

	Moins de 20 ans	Groupe d'âges										NSP/manquant	Sexe			DM	Total
		20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +		Masculin	Féminin			
Répondants	2,3	11,4	15,9	15,9	12,0	7,7	8,0	8,8	3,7	8,2	6,2	0,0	67,7	32,3	0,0	100,0	
CM	0,7	4,1	12,7	20,4	13,4	9,1	11,6	9,6	4,8	7,5	5,9	0,2	82,7	17,3	0,0	100,0	

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Le diagramme ci-dessous nous donne le détail précis permettant de mesurer la perception des ménages proportionnellement aux intervalles des âges.

Graphique 3. 1: Répartition (%) des répondants, chefs de ménage (CM) par groupe d'âges.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Il est nécessaire d'établir la nuance entre le répondant et le chef de ménage. Le répondant est celui qui fournit les informations à l'agent enquêteur tandis que le chef de ménage est celui qui a une autorité dans le foyer.

Les indicateurs des populations sont basés sur les secteurs nommément identifiés à savoir : l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux. Nous allons aborder l'analyse des données de ces secteurs dans l'ordre ci-dessus évoqué.

III.2 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

Le système d'approvisionnement en eau est constitué de puits avec pompe, puits à ciel ouvert, puits protégé, forage avec pompe à motricité humaine, source/rivière, adduction en eau potable.

L'eau étant la principale source vitale, sa gestion requiert des sacrifices tant au niveau des services publics qu'au niveau des acteurs locaux. Cette section présente les résultats de l'enquête du ScoreCard dans le secteur de l'hydraulique. Les ménages échantillonnés dans la

commune de GOBO ont exprimé leurs niveaux de satisfaction en termes de disponibilité, qualité, coût..., des services de l'hydraulique.

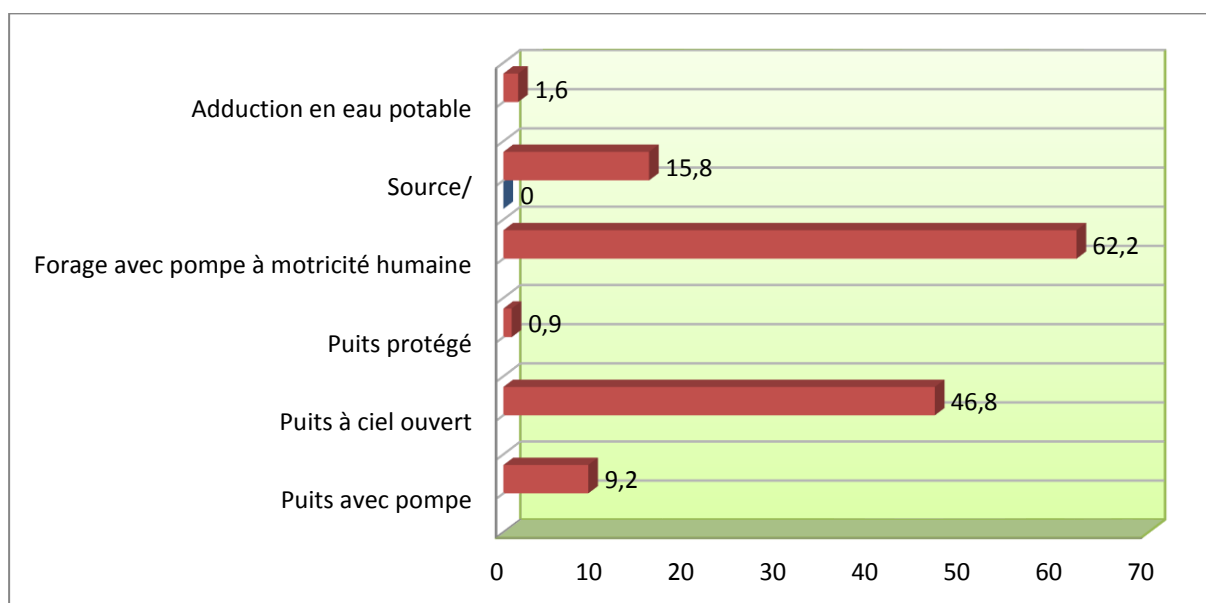
III.2.1. Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique.

Pour percevoir le sens des services de l'hydraulique, il est intéressant d'évaluer le nombre des ménages qui utilisent effectivement les services susvisés.

Système d'approvisionnement en eau dans la commune de GOBO.

D'après les résultats produits par ScoreCard dans les localités échantillonnées de la commune de GOBO, les forages à motricité humaine constituent la principale source d'approvisionnement en eau. Elle est la plus accessible par les ménages et garantit une eau potable ce qui devrait épargner les populations de GOBO aux maladies hydriques. Il est suivi malheureusement des puits à ciel ouvert qui constitue des points d'eau non potable. Les puits protégé, les puits avec pompe, la source/rivière et l'adduction en eau potable restent les sources d'approvisionnement en eau les moins utilisés dans la commune.

Graphique 3. 2: Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Quant aux ménages utilisant une source d'eau publique dans la commune de GOBO, 97% des ménages utilisent l'eau potable. Parmi ces ménages, seulement 0,3% et 3,2% des ménages s'approvisionnent respectivement et principalement dans les puits protégé et la source /rivière. 33,4%

des ménages s'approvisionnent principalement dans les puits à ciel ouvert. Seulement de 1,1% de ménages utilisent principalement l'adduction d'eau potable.

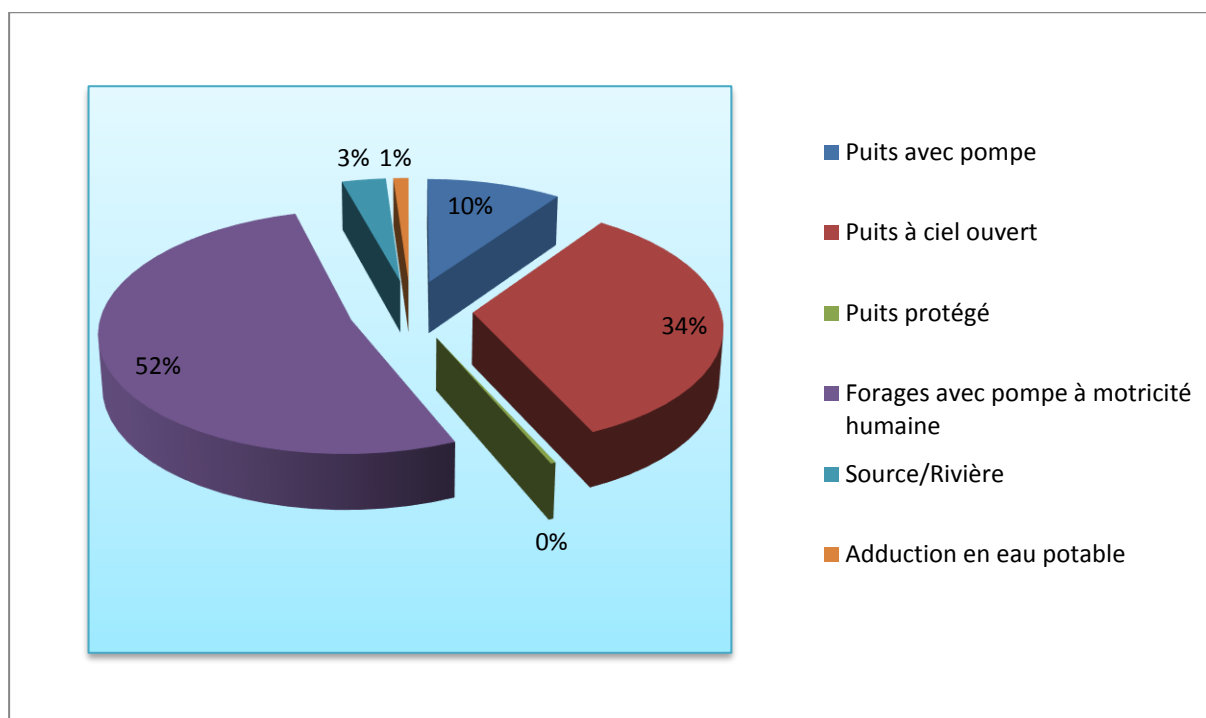
Tableau:3. 2: Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau.

	Proportion (%) des ménages utilisant l'eau potable	Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :						Total
		Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source/ rivière	Adduction en eau potable	
Gobo	97,0	9,8	33,4	0,3	52,2	3,2	1,1	100,0

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

La compréhension de ce tableau se complète par le graphique en histogramme ainsi représenté. Cette analyse représente le point de vue des ménages enquêtés sur l'opération du scorecard.

Graphique 3. 3: Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Accessibilité et disponibilité des sources d'approvisionnement en eau dans la commune de GOBO.

Cette rubrique nous renseigne sur l'appréciation faite par les répondants sur l'accessibilité des sources d'approvisionnement. Cette accessibilité est appréhendée à partir du temps mis ou la distance parcourue pour se procurer de l'eau auprès de la source d'approvisionnement la plus proche et de la disponibilité de l'eau à partir des sources d'approvisionnement présentes dans la commune; (c'est-à-dire la fonctionnalité, le caractère saisonnier ou permanent et la fréquence allouée).

Dans la commune de GOBO, 78,6% de ménages ont accès à l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année, 95,5% de ménages ont accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée dont 4,5% n'ont pas accès a cette eau. Cette situation suggère que les sources d'approvisionnement ne sont pas pérenne (elles sont saisonnière), et nous interroge sur les sources de remplacement en terme de quantité et de qualité et par là des conséquences que ces interruptions peut induire sur ces personnes en difficulté durant une période de l'année et ceux qui se doivent se démêler tous les jours.

Près de 29,3% des ménages prennent plus de 30 minutes de marche pour s'approvisionner en eau, cela dévoile une accessibilité difficile en eau pour cette frange en termes de distance.

Tableau:3. 3: Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau.

Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir					Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion des ménages dont d'accès à l' principale sou d'eau utilisée aux besoin
	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes				
78,6	1,6	41,3	27,8	29,3	100,0		95,2	

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

L'eau est disponible, lorsque les ouvrages hydrauliques fonctionnent et sont maintenus en état de bon fonctionnement. La mauvaise gestion de l'entretien et de la maintenance peut-être handicapant aussi bien sur la quantité des ouvrages hydrauliques et sur la qualité de l'eau. Cette partie traite de la disponibilité de l'eau liée à la maintenance et à l'entretien des ouvrages hydrauliques.

Près de 33% de ménages déclarent une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois. Parmi ces ménages, 43,5 % de ménages déclarent une période de remise en fonction de la source en panne de « entre une semaine et un moi ». Cette réactivité dévoile une certaine organisation autour de l'entretien et de la maintenance des ouvrages hydrauliques, le pourcentage de déclaration de panne interpelle un système de maintenance préventive et un système d'organisation qui anticiperait sur les multiples pannes.

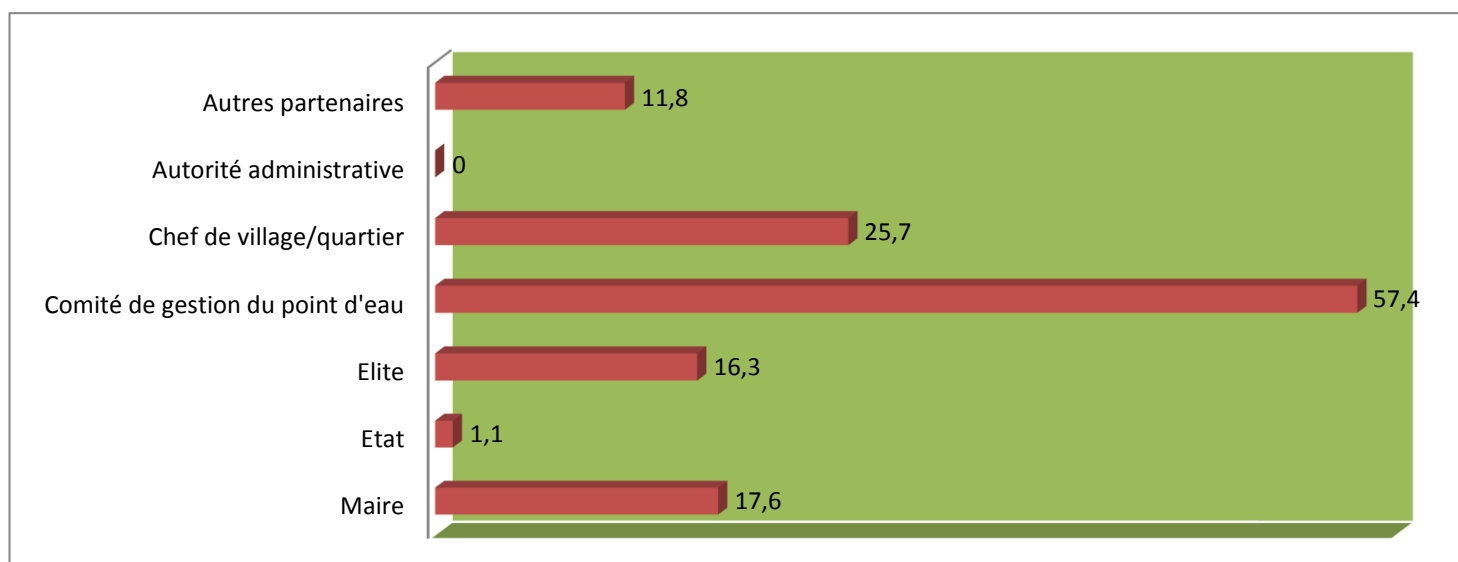
Tableau:3. 4: Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source.

Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source				
	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore
33,1	33,4	43,5	13,1	7,2	2,8

Source : **SCORECARD, GOBO, 2017**

Dans la commune de GOBO, plusieurs institutions interviennent pour la remise en fonction, en cas de pannes affectant les infrastructures hydrauliques. Les Comités de gestion des points d'eau (COGES) s'en occupent principalement.

Graphique 3. 4: pourcentage (%) par Institution/Personne intervenant pour réparer la panne de la principale source publique d'eau.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

24,7% de ménages ont exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. Près de 8% de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait.

Les ménages se sont adressés à plusieurs entités ce qui laisse penser qu’il n’existe pas un canal connu, officiel et formel d’expression et de requête en général. Ce canal doit être créé et la population éduquée. En ce qui concerne le secteur d’eau, le maire et le chef de village/quartier sont les plus habileté à gérer leur problème d’eau.

Tableau:3. 5: Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé.

Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau au cours des 6 derniers mois	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER /SNEC	Autre partenaire	Total
7	36,9	6,7	7,3	7,6	5,9	0,0	0,0	0,9	1 971,9

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Un nombre important d'institutions interviennent dans la gestion des points d'approvisionnement pour améliorer le coût et la qualité de l'eau.

III.2.2 Coût, qualité et appréciation des services de l'hydraulique

Le service d'approvisionnement en eau a un coût aussi bien à l'investissement dans la réalisation des ouvrages hydrauliques que dans la maintenance. Pour mieux servir, surtout au niveau de la maintenance et de l'entretien, l'apport des bénéficiaires est nécessaire dans certain point d'eau.

Pour mesurer le coût et la qualité des services de l'hydraulique, il faut tenir compte des variables axées sur la couleur, le goût et sans doute le prix de l'eau.

Près de 21% de ménages payent l'eau de la principale source publique. Le prix moyen mensuel déclaré est de 612,0FCFA. Le montant dépensé pour l'eau est raisonnable pour 52,5% des ménages, élevé pour 42,2% des ménages et insignifiant pour seulement 5,3% des ménages.

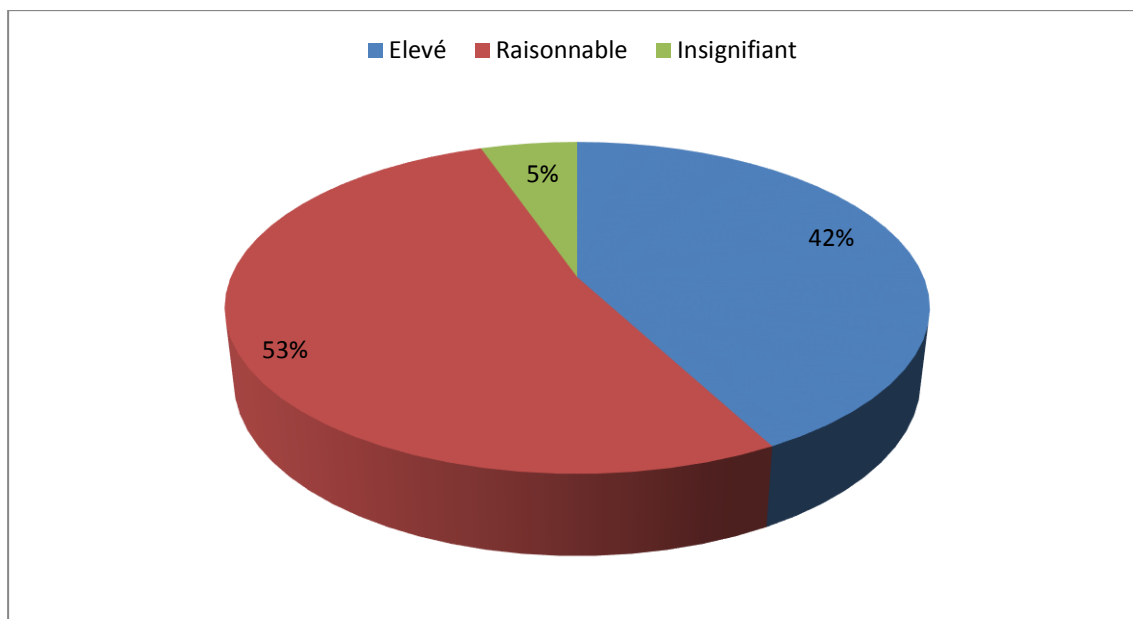
Tableau:3. 6: Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique.

Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique d'eau qu'ils utilisent	Dépense moyenne mensuelle (en F CFA)	Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			Total
		Elevé	Raisnable	Insignifiant	
21,4	612,0	42,2	52,5	5,3	100

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Appréciation en termes de coût

Graphique 3. 5: Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Selon l’OMS, pour qu’une eau soit qualifiée de potable, elle doit satisfaire à des normes relatives aux paramètres organoleptiques (odeur, couleur, turbidité, saveur), physico-chimiques (température, potentiel d'hydrogène (PH) etc.), microbiologiques (coliformes fécaux et totaux streptocoques fécaux etc.), des substances indésirables et toxiques (nitrates, nitrites, arsenic, plomb, hydrocarbures etc.). Pour chaque paramètre, des valeurs limites à ne pas dépasser sont établies.

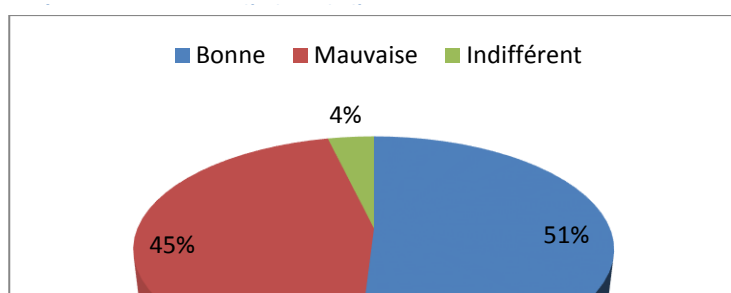
La qualité d’eau utilisée dans les localités est fonction de la source. Etant donné que la plupart des ménages ont pour principale source d’approvisionnement l’adduction en eau potable pour lequel on a un minimum de traitement régulier qui est pris parce qu’il est protégée et traitée, 50,9% de ménages trouvent une eau de bonne qualité, 54,4% de ménages la trouvent sans odeur et 59,8% et 54,7% de ménages la trouvent qu’elle est sans goût et sans couleur.

Tableau:3. 7: Répartition (%) des ménages selon la principale source d’approvisionnement en eau.

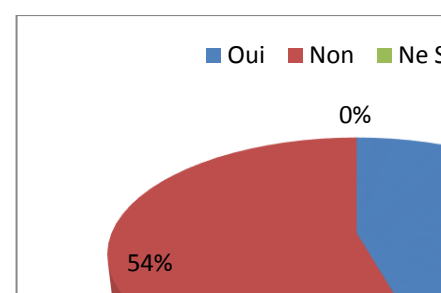
	Qualité de l'eau				Eau a une odeur			Eau a un goût				Eau a une couleur				
	Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total
GOBO	50,9	45.3	3.7	100,0	45,6	54,4	0,0	100,0	40,2	59,8	0,0	100,0	45,0	54,7	0,3	100,0

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

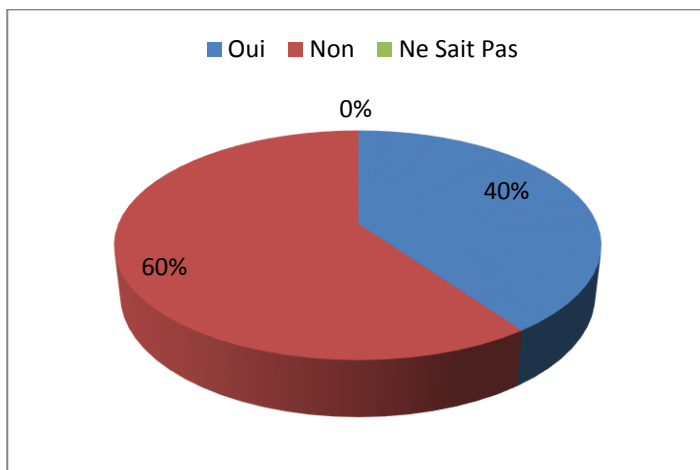
Graphique 3. 6:Appréciation en termes de qualité de l’eau



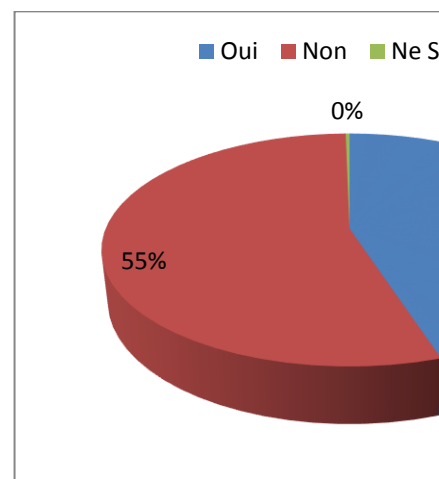
Graphique 3. 7:



Graphique 3. 8: Appréciation en termes de goût
Appréciation en termes d'odeur de l'eau



Graphique 3. 9:



S

L'appréciation faite sur le service de l'hydraulique nous permet d'indiquer avec précision les raisons d'insatisfaction évoquées par les populations lors de la réalisation du ScoreCard.

III.2.3 Raisons de non satisfaction des populations.

Cette enquête a permis aux ménages de se prononcer sur leur satisfaction en matière d'approvisionnement en eau et se sont prononcés sur les aspects ci-après : l'éloignement du point d'eau, la qualité de l'eau, les points d'approvisionnement en eau, la gestion du point d'eau, le coût et la maintenance.

Près de 59% de ménages ne sont pas satisfaits de l'approvisionnement en eau potable et les principales raisons d'insatisfaction des ménages sont l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau et la mauvaise qualité de l'eau.

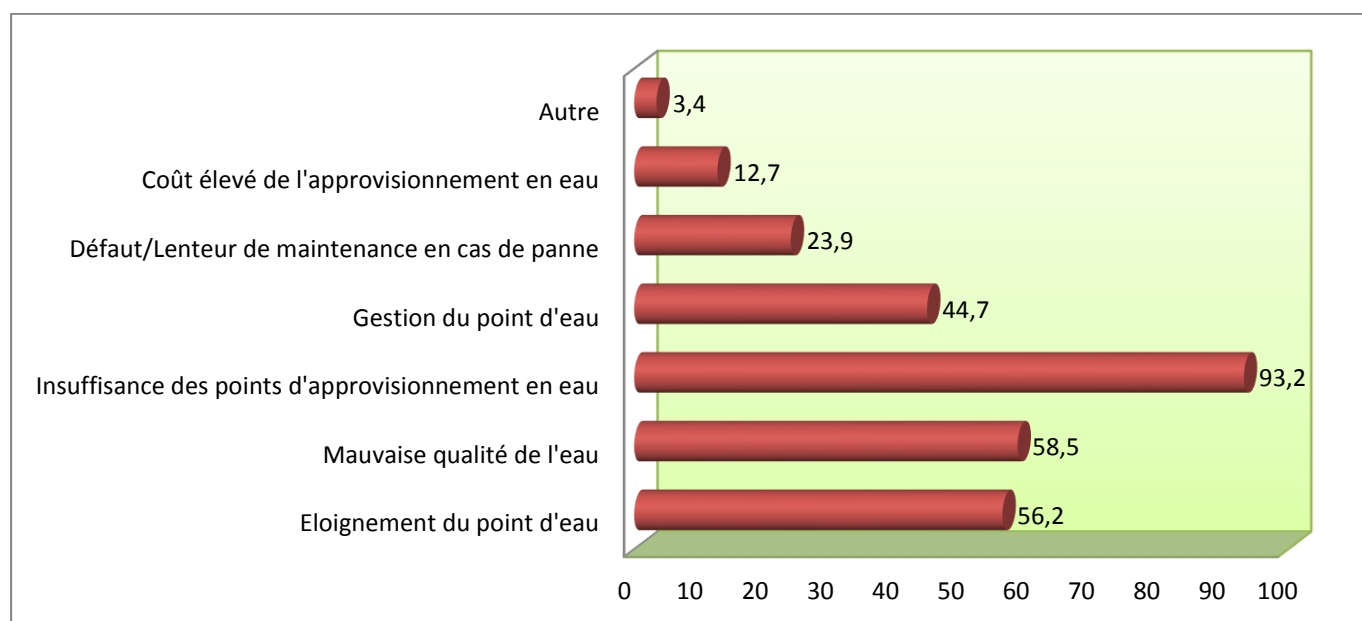
Tableau:3. 8: Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin.

Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :								
Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre	
		58,5		44,7				
Go				4			3	
bo	59,0	56,2	93,2	7	23,9	12,7	4	

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Les raisons d'insatisfaction des populations sont aussi représentées dans le diagramme ci-dessous.

Graphique 3. 10: Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Après avoir donné les raisons d'insatisfaction des populations sur lesdits services, il est question d'envisager les principales attentes pour renforcer le réseau d'approvisionnement en eau potable.

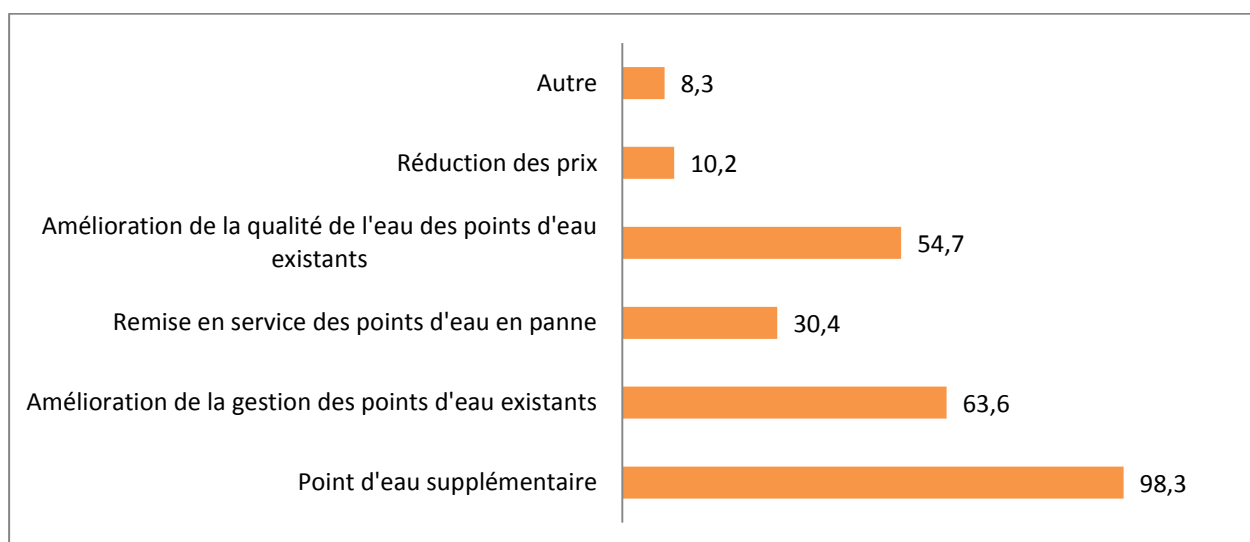
III.2.4 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

Les attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau sont nombreuses et proportionnelles à l'expression de non satisfaction mentionnée au paragraphe précédent. Cette rubrique oriente vers les solutions et les actions à mener pour combler la non-satisfaction.

Les solutions envisageables militent en faveur de la rénovation du secteur de l'hydraulique dans toute sa totalité. Pour cela, certaines recommandations peuvent être faites, à l'instar de l'adduction des points d'eau supplémentaire et de la réduction des prix, de la prompte réhabilitation des points d'eau en cas de panne et de l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les résultats du graphique ci-dessous révèlent que plus de trois quart (98,3%) des ménages sollicitent la création des points d'eau supplémentaire et seulement 30,4 % de ménages sollicitent la remise en service des points d'eau en panne.

Graphique 3. 11: Pourcentage des ménages par attentes en approvisionnement en eau,



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

A la suite des résultats analysés dans chaque rubrique, il est important de résumer les perceptions des ménages vis-à-vis des services de l'hydraulique afin de proposer une esquisse de changement ou solutions aux activités qui se rapportent à la gestion de l'eau.

III.2.5 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées.

Au vu de l'analyse des données statistiques, nous nous rendons compte que les ménages de la Commune de GOBO éprouvent une insatisfaction vis-à-vis du service hydraulique. Les raisons qui justifient le sentiment d'insatisfaction des ménages se fondent sur les arguments tels que l'insuffisance et l'éloignement des points d'eau, la mauvaise qualité de l'eau et le coût élevé pour accéder à cette source.

Pour s'en convaincre, il est nécessaire de préciser le ratio des ménages qui déterminent les proportions indiquées, notamment :

- 59% des ménages interrogés affirment qu'ils sont insatisfaits de l'approvisionnement en eau potable ;
- 93,2% souffrent de l'insuffisance des points d'eau;
- 56,2% des ménages se plaignent de l'éloignement des points d'eau ;
- 58,5% des ménages déclarent que l'eau est de mauvaise qualité ;
- Enfin, 12,7% des ménages dénoncent le coût élevé de l'eau.

Dans le souci d'apporter quelques solutions aux problèmes afférents au secteur de l'hydraulique, il conviendrait de réaliser des forages équipés de pompe à motricité humaine en quantité suffisante pour résorber les difficultés d'accéder à l'eau potable. A la suite de ce secteur qui nous a tant édifiés sur les préoccupations que souffrent les ménages enquêtés dans l'espace communal de GOBO, nous allons aborder les questions en rapport avec la santé humaine.

III.3 SECTEUR DE LA SANTE

La santé est un domaine sensible qui nécessite une intervention précise pour sa gestion soit par les pouvoirs publics, soit par les organes spécialisés. C'est dans cette perspective que le SCoreCard l'a identifié comme un secteur indispensable au développement des conditions physiologiques des populations locales. Mais, dans ce secteur, les différentes composantes concernées par l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action publique sont axées sur la disponibilité et utilisation des services de santé, l'appréciation des coûts, qualité et autres services relatifs aux soins de santé par les ménages et les raisons d'insatisfaction ainsi que les principales attentes exprimées par la population.

III.3.1. Disponibilité et utilisation des services de santé.

Différentes structures sanitaires existent dans la zone d'intervention du ScoreCard dans la commune de GOBO. Les centres de santé intégrées publics sont les formations sanitaires les plus fréquentées près de 81% de ménages y fréquentent et seulement 16.1% et 2,5% de ménages fréquentent les centre de santé privé et les hôpitaux/CMA respectivement.

L'accessibilité aux soins de santé, mesurée par rapport aux temps moyen mis pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche ne présente pas nécessairement un problème car 13.1% de ménages sont à moins de 15 minutes de la formation sanitaire la plus proche par contre plus de la moitié (58,5%) de ménages sont à plus de 30 minutes d'une formation sanitaire.

Tableau:3. 9: Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche.

	Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
	Centre de santé intégré public	Hôpital/ CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
GOBO	80,5	2,5	16,1	0,9	100,0	13,1	28,4	58,5	100,0

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Quant aux ménages utilisant une formation sanitaire, près de 74% et 14,9% de ménages lorsqu'ils ont des problèmes de santé vont de préférence dans les centres de santé intégré public et centre de santé privé respectivement qui sont les formations sanitaires les plus fréquentées. Seulement 3,4% et 3,1% de ménages font recours de préférence aux hôpitaux/CMA et à l'automédication qui sont les moins utilisées.

Tableau:3. 10: Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins.

	Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							Total
	Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	
Gobo	74,1	3,4	14,9	0,3	3,1	1,6	2,5	100,0

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Parmi les 69.9% de ménages qui ont utilisé la formation sanitaire la plus proche pendant la période d'observation, plus de la moitié de ménage ayant fréquenté une formation sanitaire a rencontré un infirmier lors de la consultation, 18,8% de ménages ont rencontré les aides soignants et seulement 4,3% de ménages se sont faits consulté par un médecin. Ainsi les infirmiers et les aides soignants sont les plus sollicités pour les consultations par les ménages.

Tableau:3. 11: Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche, par personne responsable de la formation sanitaire.

	Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					Total
		Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	
GOBO	69,9	4,3	74,1	18,8	0,0	2,8	100,0

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

La disponibilité et l'utilisation des services de santé nécessitent que soit abordée la question du prix et de la qualité des services sanitaires.

III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires.

Cette rubrique nous permet d'évaluer l'accessibilité au service de santé par rapport au coût. Pour cette section, les questionnaires ont été administrés aux membres du ménage qui ont utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche pendant la période d'observation (12 derniers mois) de l'enquête.

Parmi les 69.9% de ménages ayant utilisé la formation sanitaire la plus proche pendant la période d'observation (a cours des 12 derniers mois) de l'enquête, 93,4% de ménages ont payé une consultation issue de cette formation sanitaire dans laquelle 26,8% de ménages ont déboursé entre 500 et 1000FCFA de frais de consultation, 16% de ménages ont payé plus de 1000FCFA et 57,1% des ménages ont payé moins de 500FCFA. Ce qui montre que les consultations des infirmiers et des aides soignants qui sont par ailleurs les plus sollicités par les ménages sont raisonnables.

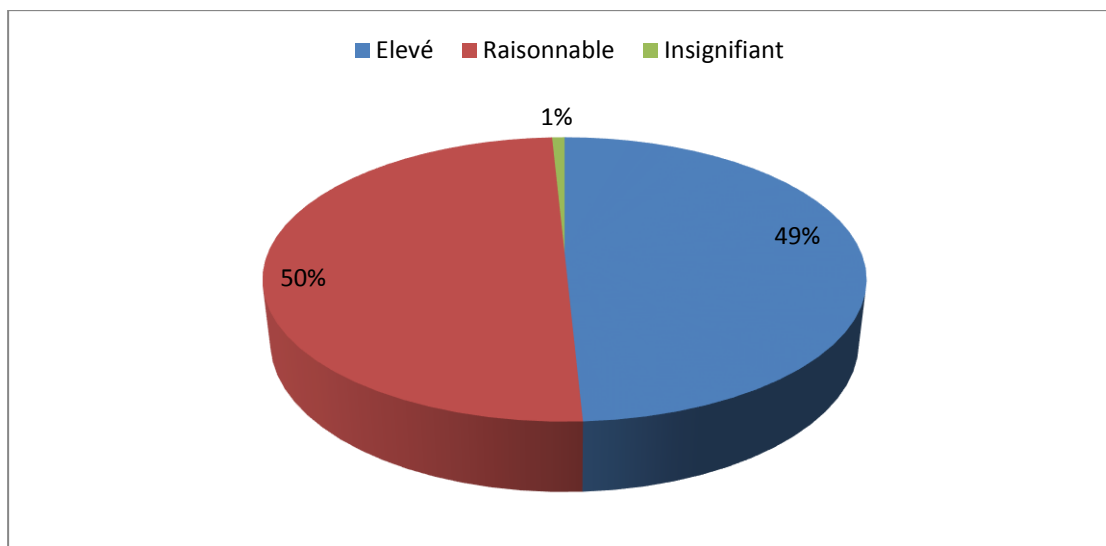
Tableau:3. 12: Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé.

	Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Montant payé pour la consultation (F CFA)			Total
		Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	
GOBO	93,4	57,1	26,8	16,0	100,0

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Les frais de consultation ne représentent pas le coût des soins. Après consultation, le diagnostic continue à travers les laboratoires, les radios, les médicaments, les soins. Le coût moyen des soins est-il à la portée des communautés serait la question qui aurait mieux éclairé sur le niveau d'accès aux soins de santé en terme de coût. Cependant l'appréciation des montants de consultation nous donne une idée de la perception des ménages. La moitié de ménages (50%) trouve ce montant raisonnable et même 1% de ménages le trouvent insignifiant.

Graphique 3. 12: Appréciation du montant payé pour la consultation



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

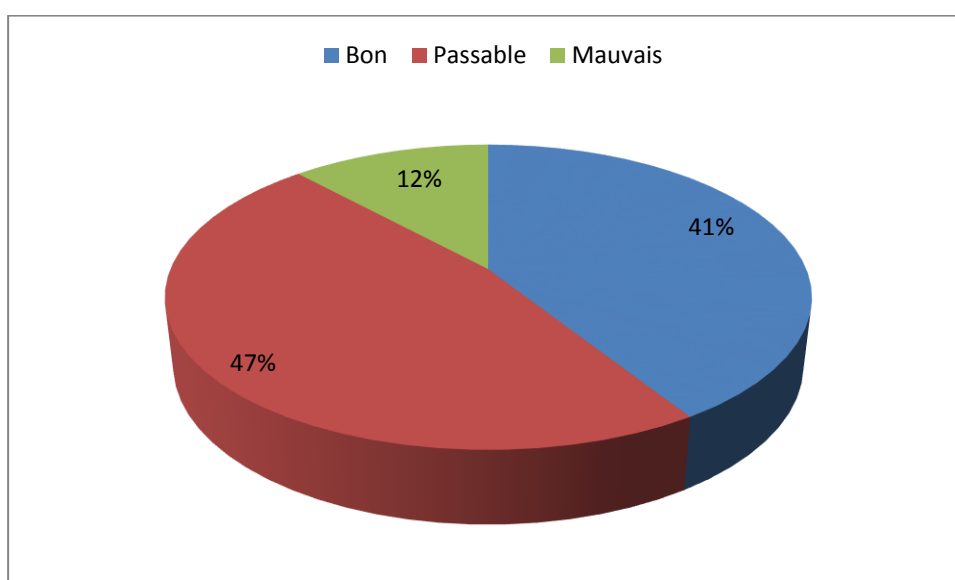
Le coût et la qualité des services sanitaires débouchent sur une appréciation afin de mesurer le niveau de satisfactions des populations.

III.3.3 Appréciation des services de santé

Pour mettre en exergue l'appréciation des services sanitaires, nous allons focaliser notre étude sur la qualité de l'accueil et le montant payé ensuite sur le plateau technique des formations sanitaires :

Le service d'accueil constitue un point positif pour l'accès des patients aux soins de santé. Cependant 51.8% de ménages qui déclarent être satisfaits de l'accueil dans la formation sanitaire la plus proche.

Graphique 3. 13: répartition (%) de ménages par appréciation de l'accueil.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

La quasi-totalité des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours de 12 derniers mois déclare que la formation sanitaire a du personnel, dispose du matériel et d'une salle d'hospitalisation.

Concernant le matériel, 76,8% de ménages déclarent moins de 5 lits dans les salles d'hospitalisation et 2,4% de ménages n'ont aucune information sur le nombre de lits dans une salle d'hospitalisation.

Tableau:3. 13: Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire.

Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que :			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation				Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une pharmacie/pro-pharmacie	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'un personnel de santé
La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas			
90,9	88,3	80,5	76,8	18,5	2,3	2,4	100,0	83,1	

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

On peut dire que ces formations sanitaires disposent en quantité suffisante de Personnels de qualité, de matériels, pharmacie et médicaments permettant d'avoir un rendement appréciable sur la qualité de l'offre aux patients.

L'appréciation des services de santé permet de capitaliser les impressions des ménages enquêtés et par conséquent révèle les raisons d'insatisfaction des populations. La disponibilité des médicaments, la capacité d'accueil de l'hôpital en termes de nombre de lit, le nombre du personnel qualifié et en général le plateau technique reste les motifs d'insatisfaction le plus élevé. Ainsi que le coût des soins qui reste aussi un élément de non satisfaction.

III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations.

Cette enquête a permis aux ménages de se prononcer sur leur satisfaction dans le domaine de santé et se sont prononcés sur les aspects tels que L'éloignement des formations sanitaires, la qualité des services offerts, la disponibilité des formations sanitaires, les personnels de la formation sanitaire, la gestion de la formation sanitaire, la disponibilité des médicaments, la qualité des équipements et sur le Coût de l'accès aux soins de santé.

D’après le tableau ci-dessous 38,1% de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus et 53,7% de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé.

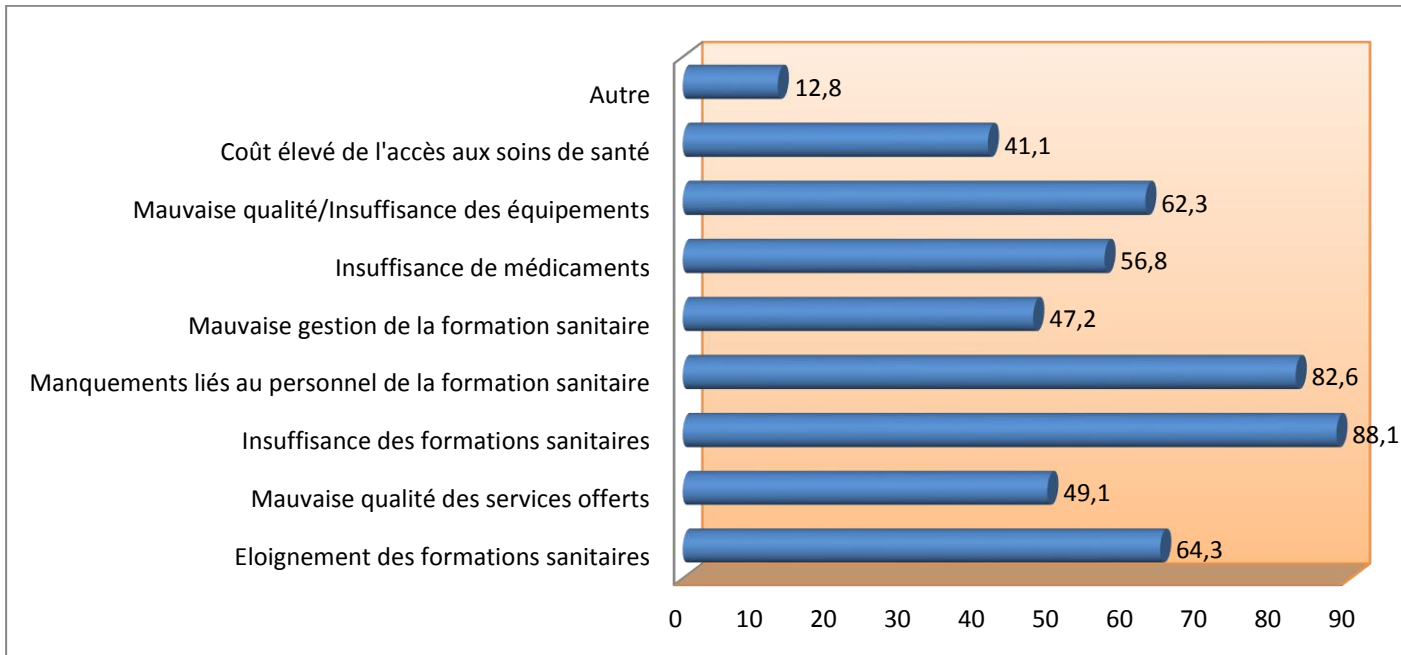
Tableau:3. 14: Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus
Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé, Pourcentage de ménages par raison d’insatisfaction.

Proportion (%) de ménages dont un membre pour déclare la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec co d'insatisfaction :								Coût de l'aux de
	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements	
	38,1	53,7	64,3	49,1	88,1	82,6	47,2	56,8	62,3

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Parmi ces 53,7% de ménages les raisons d’insatisfactions sont : L’éloignement des formations sanitaires, la qualité des services offerts, la disponibilité des formations sanitaires, les personnels de la formation sanitaire, la gestion de la formation sanitaire, la disponibilité des médicaments, la qualité des équipements et sur le Coût de l’accès aux soins de santé. Mais l’on note principalement comme raison d’insatisfaction le coût élevé de l’accès aux soins de santé.

Graphique 3. 14: pourcentage (%) de ménages insatisfait avec raison d’insatisfaction



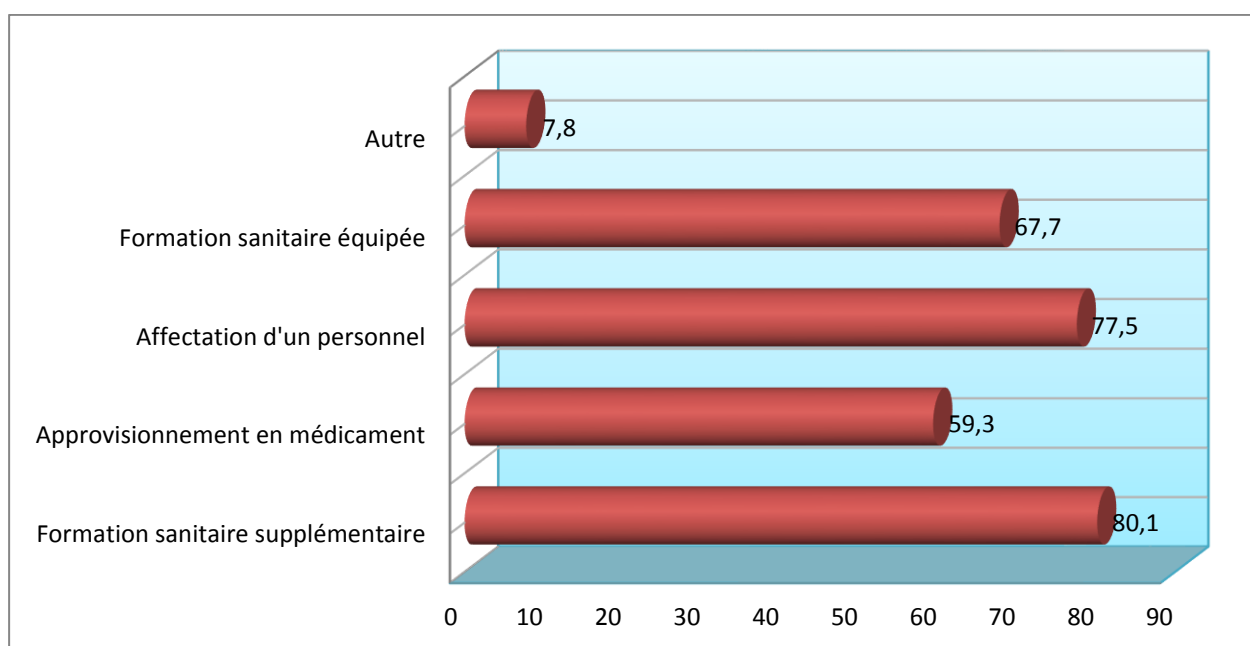
Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Les attentes des populations en matière des services de santé s'appuient sur les raisons d'insatisfaction exprimées par les ménages lors de la mise en œuvre de l'opération du ScoreCard.

III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé.

Les attentes des populations en matière de service de santé nous permettent d'apprécier la pertinence des expressions de leur non satisfaction présenté plus haut. Les ménages ont exprimés des actions à entreprendre en vue d'améliorer l'offre de soins des services de santé. Il s'agit notamment de la création des formations sanitaires supplémentaires qui reste la principale attente en matière de service de santé, l'affectation d'un personnel de santé et l'amélioration de l'offre du plateau technique dans les formations sanitaires.

Graphique 3. 15: Pourcentage (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

La création des formations sanitaires supplémentaires nécessite une étude de la carte santé du territoire municipal et de la politique sectorielle. Cette étude préalable permettra d'établir les zones prioritaires de construction de formations sanitaires supplémentaires.

L'approvisionnement en médicaments essentiels ou génériques devrait négocier avec les structures le FRPS (Fonds Régional pour la promotion de la Santé) et la CENAME (Centrale nationale d'approvisionnement en Médicaments Essentiels).

Suite à l'analyse des résultats de chaque étape, il est important de ressortir les perceptions des ménages dans le domaine de santé en vue de proposer quelques améliorations se rapportant à la gestion de la santé.

III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et amélioration suggérée

En considérant l'analyse des données statistiques, nous nous rendons compte que les ménages de la Commune de GOBO éprouvent une insatisfaction vis-à-vis du service de santé. Les raisons qui justifient le sentiment d'insatisfaction des ménages se fondent sur les arguments tels que l'insuffisance et l'éloignement des formations sanitaires, la mauvaise qualité et le coût élevé de soin, sans oublier l'insuffisance des médicaments. Les proportions qui reflètent ces allégations des ménages sont :

- 64,3% des ménages enquêtés affirment que les formations sanitaires sont éloignées ;
- 88,1% souffrent de l'insuffisance des formations sanitaires ;
- 49,3% des ménages se plaignent de la qualité des services offerts ;
- 56,8% des ménages déclarent que les médicaments sont insuffisants ;
- 41,1% des ménages dénoncent le coût élevé des soins de santé.

Pour remédier aux problèmes de santé, il est indispensable de créer et équiper des formations sanitaires supplémentaires, les approvisionner en médicaments et revoir le coût des soins de santé.

A la suite du secteur de santé, nous allons examiner le domaine éducatif et évoquer les différentes composantes qui indiquent ses articulations.

III.4 SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Cette section passe en revue les niveaux d'accès des enfants des ménages interrogés à l'éducation. Il met en évidence la disponibilité des services de l'éducation, la distance séparant les écoles des lieux de résidences, l'utilisation des services de l'éducation, l'appréciation des coûts engagés pour la formation, les raisons de non satisfaction et les attentes.

III.4.1. Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

Les établissements scolaires présents dans la commune de GOBO sont essentiellement les établissements d'enseignement maternel, primaire et secondaire. Cette situation a été reconnue par près de 99% de ménages pour le primaire et près de 84,4% de ménages pour le secondaire. 2 enfants en moyenne par ménage est le nombre d'enfants fréquentant le cycle maternel, primaire et secondaire. Le temps moyen de se rendre à pied est environ de 10 minutes des enfants fréquentant le cycle maternel, primaire et secondaire.

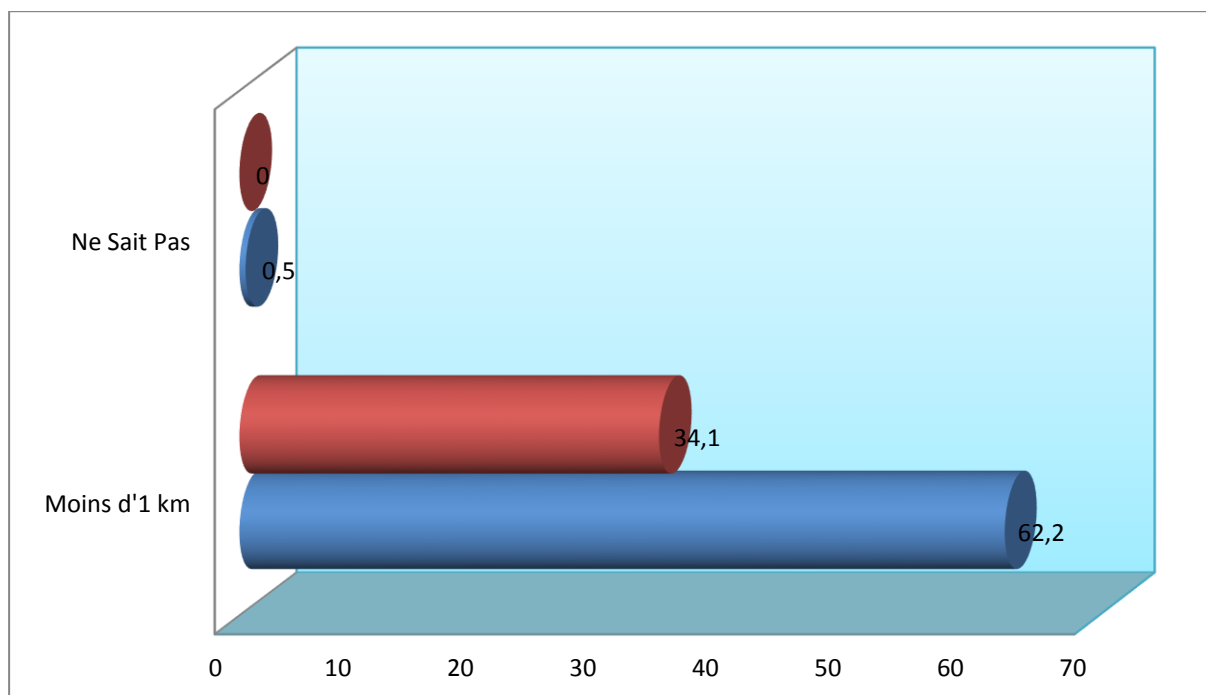
Tableau:3. 15: Proportion (%) des ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose d'un cycle, Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant selon le cycle et Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds selon le cycle.

	Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose du cycle	Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle	Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds
GOBO			
Maternel	*	*	*
Primaire	99,0	3,3	21,7
Secondaire	84,4	2,0	31,2

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

L'emplacement des établissements d'enseignement est varié selon le niveau d'éducation et les caractéristiques des établissements. La distance séparant les établissements scolaires maternels et primaire des lieux de résidence des ménages est moins d'un kilomètre. Car que ce soit le cycle maternel ou primaire, la plupart de ménages affirme que les enfants font moins d'un kilomètre alors que celle des établissements secondaire est situé entre 1 et 5 km, car pour le cycle secondaire la plupart de ménages affirme que les enfants font entre 1 et 5 km pour se rendre à l'école.

Graphique 3. 16: Distance parcourue par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Les enseignants et les matériels d'enseignement, le cadre et l'environnement font parties des intrants de base nécessaire à l'exploitation des écoles et dont en dépendent le rendement et la qualité des produits que sont les enfants formés. La plupart de ménages affirme que les enfants fréquentent les cycles primaire et secondaire complets. 14,6% de ménages affirment que les livres sont distribués dans le cycle primaire. Aucun ménage n'affirme que les livres sont distribués au secondaire. . Par ailleurs 8,9% et 43,3% de ménages déclarent que les enfants sont assis sur les bancs dans les établissements primaire et secondaire respectivement.

Enfin 37,5% et 55,6% de ménages déclarent que les établissements primaire et secondaire ont une salle de classe respectivement.

Tableau:3. 16: Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds.

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :						
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnelle a un atelier complet	Le cycle à une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle

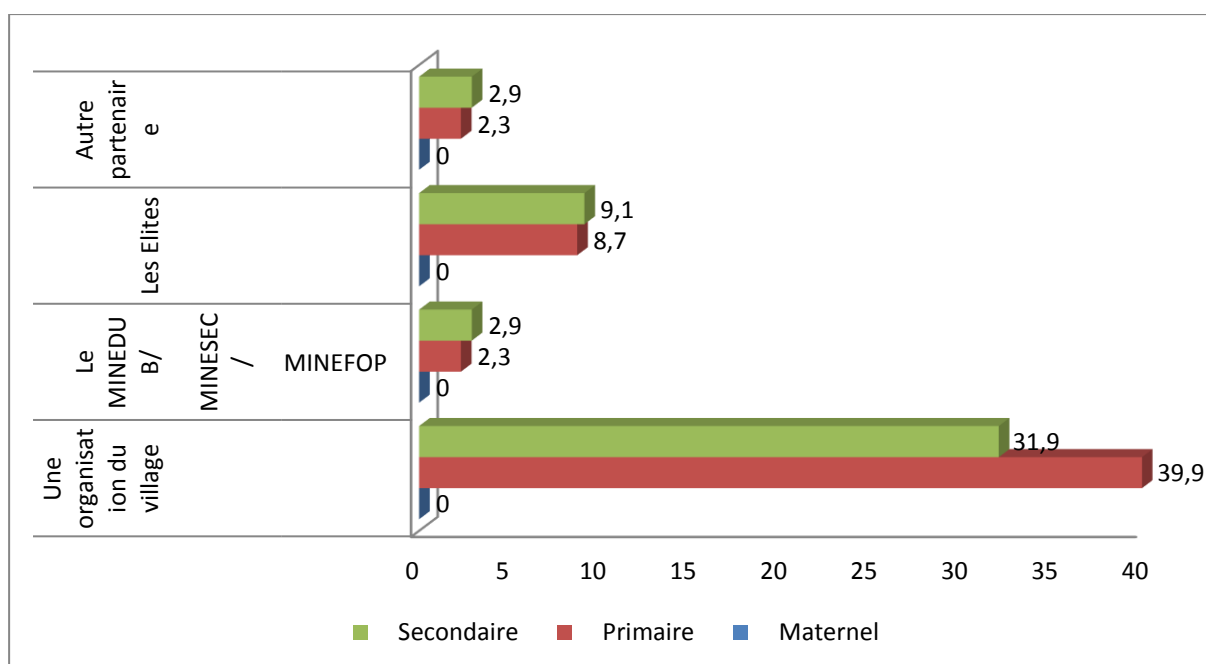
Gobo

Maternel	*	*	*	*	*	*	*
Primaire	85,7	0,0	0,0	0,0	37,5	8,9	14,6
Secondaire	0,0	91,6	35,9	0,0	55,6	43,3	0,0

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

L'offre en service d'éducation se caractérise aussi par la manière dont les biens (équipements, meubles et immeubles) sont réhabilités ou réparés en cas de dommage. Il se caractérise également par le temps écoulé entre le constat de la panne et la réparation, la réactivité, la qualité d'intervention. Il est important de savoir quel type ou groupement de personnes, d'organisations s'en occupent. Selon les ménages les principales organisations et structures intervenants dans la réfection des dommages subis par les salles de classes sont principalement les associations de parent d'élève et des enseignants (APEE) que ce soit la maternelle, le primaire ou le secondaire. Les élites interviennent le moins dans la réfection des dommages subis par les salles de classes dans la commune de GOBO.

Graphique 3. 17: Pourcentage (%) des ménages dont un membre déclare que la salle endommagée a été réfectionnée.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Les services d'éducation sont évalués sur le fondement de leur coût et de leur qualité. L'objectif de cette évaluation est de connaître les difficultés dans les différents cycles d'enseignement.

III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle.

La quasi-totalité de ménages paye les frais exigible pour l'éducation quelque soit le cycle. Selon le cycle la dépense moyenne des ménages pour l'éducation des enfants varie de 274.799,5FCFA pour le primaire et 1.820.514,4 FCFA pour le secondaire.

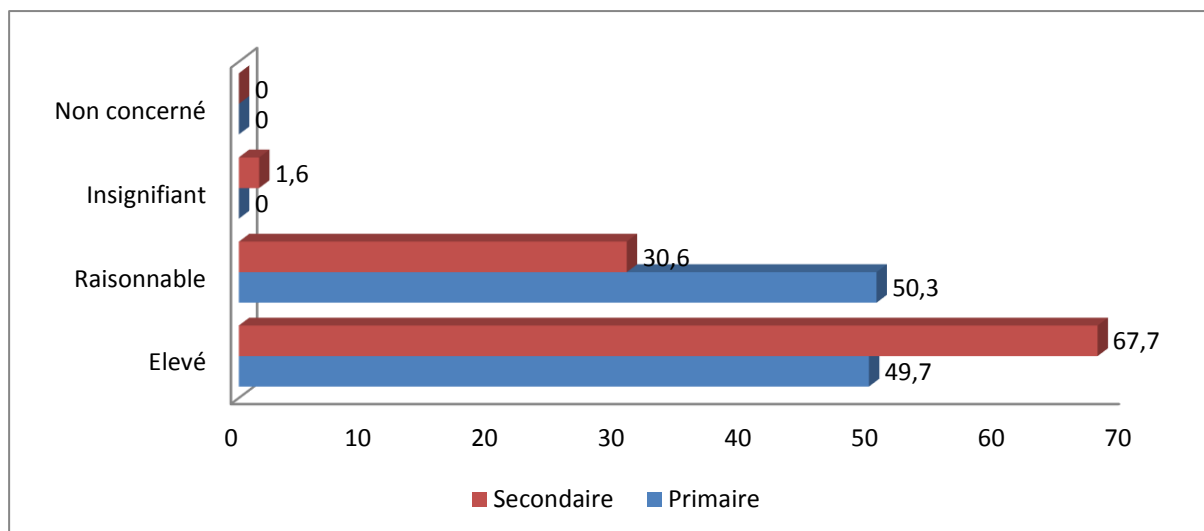
Tableau:3. 17: proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation, dépense moyenne, pourcentage de ménages ayant payé les frais exigibles par appréciation du montant payé selon le cycle.

	Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation	Dépense moyenne (FCFA)	Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé				Total
			Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Non concerné	
Gobo							
Maternel	*	*	*	*	*	*	*
Primaire	100,0	274.799,5	49,7	50,3	0,0	0,0	100,0
Secondaire	100,0	1.820.514,4	67,7	30,6	1,6	0,0	100,0

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

La plupart de ménages trouve élevé les frais exigibles dans le cycle secondaire tandis qu'au cycle primaire où la plupart de ménages trouve ces frais exigibles raisonnable.

Graphique 3. 18: pourcentage de ménages ayant payé les frais exigibles par appréciation du montant payé selon le cycle.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

En référence aux informations relatives au coût et à la qualité de l'enseignement par cycle, nous pouvons apprécier les services en matière de l'éducation par cycle,

III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle

La qualité et l'efficacité des services éducatifs s'étendent sur la gestion des services éducatifs, la taille des classes, le nombre moyen d'élèves dans la classe, l'application de la discipline, l'amélioration de la performance des enfants, la qualité des enseignants et la performance globale de l'école. Nous nous sommes arrêtés sur le nombre moyen d'élèves dans la classe et la fréquence de présence des enseignants dans la classe.

Pour le cycle primaire, plus de moi 58,5% de ménages ont des enfants dans des classes de plus de 60 élèves. Pour le cycle secondaire, 82,7% de ménages ont des enfants dans les classes de plus de 60 élèves.

L'appréciation par les ménages de la fréquence de présence des enseignants dans la classe est résumé par : 53,2% et 71,6% des enseignants sont réguliers dans le cycle primaire et secondaire respectivement. Les enseignants sont réguliers à plus de 60% pour tous les deux cycles. Cependant le nombre infime d'enseignants irréguliers ont un impact négatif sur le niveau des enfants surtout au secondaire où se nombre d'enseignant irrégulier est élevé.

Tableau:3. 18: Nombre d'élèves et appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe.

	Nombre moyen d'élèves dans la classe				Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe				Total
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Mouvement régulier	Irrégulier	Ne Sait Pas	
GOBO									
Primaire	4,3	29,7	58,5	7,5	53,2	32,6	14,2	0,0	100,0
Secondaire	0,0	14,4	82,7	2,9	71,6	17,1	11,3	0,0	100,0

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Il est important de soulever que la régularité des enseignants dans les salles est l'un des éléments qui contribuent à la réussite scolaire car les raisons d'insatisfaction des populations sont les points sur lesquels l'on doit plus d'attention pour rendre ledit service performant.

III.4.4 Raisons de non satisfaction des services de l'éducation.

Les raisons d'insatisfaction des populations se mesurent par des indicateurs orientés sur: l'éloignement des services d'éducation, insuffisance de salles de classe, insuffisance d'équipements, insuffisance des écoles, manquement lié au personnel, absence de distribution de manuels scolaires, mauvais résultats et le coût élevé de la scolarité.

La qualité des services dans le secteur de l'éducation présentent des défaillances aussi bien au niveau de la qualité, de l'accessibilité que de la disponibilité. Une grande majorité de la population ont manifesté leur non-satisfaction qui s'est traduit à travers les réponses des

ménages enquêtés. Pour 0,6%, 32% et 12,5% des ménages déclarent être non satisfaits de la qualité des services pour le cycle maternel, primaire et secondaire.

Les raisons d'insatisfaction concernent uniquement le cycle primaire. Parmi les 32% de ménages non satisfaits des services de l'éducation dans le primaire, les principales raisons d'insatisfaction des ménages sont l'insuffisance de salles de classe, l'absence de distribution de manuels scolaires, l'insuffisance d'équipements, manquement lié au personnel et insuffisance des écoles.

Tableau:3. 19: Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/ formation selon la raison de non satisfaction.

	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction								Autre
		Eloignement des services d'éducation	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coût élevé de la scolarité	

GOBO

Maternel	0,6	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Primaire	32,0	20,6	83,8	93,8	78,7	88,3	76,1	62,7	44,0	2,1
Secondaire	12,5	(23,4)	(73,8)	(82,3)	(67,6)	(82,3)	(54,8)	(40,2)	(42,2)	(0,0)
Formation professionnelle	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Ces raisons sus évoquées matérialisent les principales attentes de la population en matière de l'éducation.

III.4.5 Attentes de la population en matière d'éducation

Que ce soit le cycle maternel, primaire, secondaire ou formation professionnelle l'attente majeure est d'avoir une école plus proche suivi de l'ajout des équipements et salles de classe tandis que l'amélioration des résultats constitue une attente mineure au cycle maternel et secondaire.

La formation professionnelle est absente dans la commune de GOBO, cependant l'attente majeure est d'avoir une école plus proche. Cependant les populations de cette commune sollicitent la création des écoles de formation professionnelle.

Tableau:3. 20: Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente, selon la commune.

	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :								Autre
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	
Maternel	30,0	0,9	0,4	0,4	0,4	0,7	0,3	1,0	0,0
Primaire	36,7	51,3	53,9	44,3	53,9	44,4	37,7	25,5	1,3
Secondaire	38,0	20,9	24,7	18,2	24,1	15,0	15,8	14,5	0,2
Formation professionnelle	29,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

A la suite des résultats analysés dans chaque rubrique, il est important de faire une esquisse des perceptions des ménages vis-à-vis des services de l'éducation.

III.4.6 Synthèse de la perception des services de l'éducation et améliorations suggérés

Eu égard à l'étude portant sur les données statistiques, nous remarquons que les ménages de la Commune de GOBO éprouvent une insatisfaction vis-à-vis du service de l'éducation. Les raisons de ce sentiment d'insatisfaction sont exprimées en termes de difficultés éprouvées par ces ménages.

Pour apporter des solutions aux attentes des ménages, il convient d'ajouter des salles de classe, des équipements du personnel enseignant et réduire les coûts de la scolarité. En réalité, les services de l'éducation figurent en bonne place parmi les actions prioritaires des institutions communales.

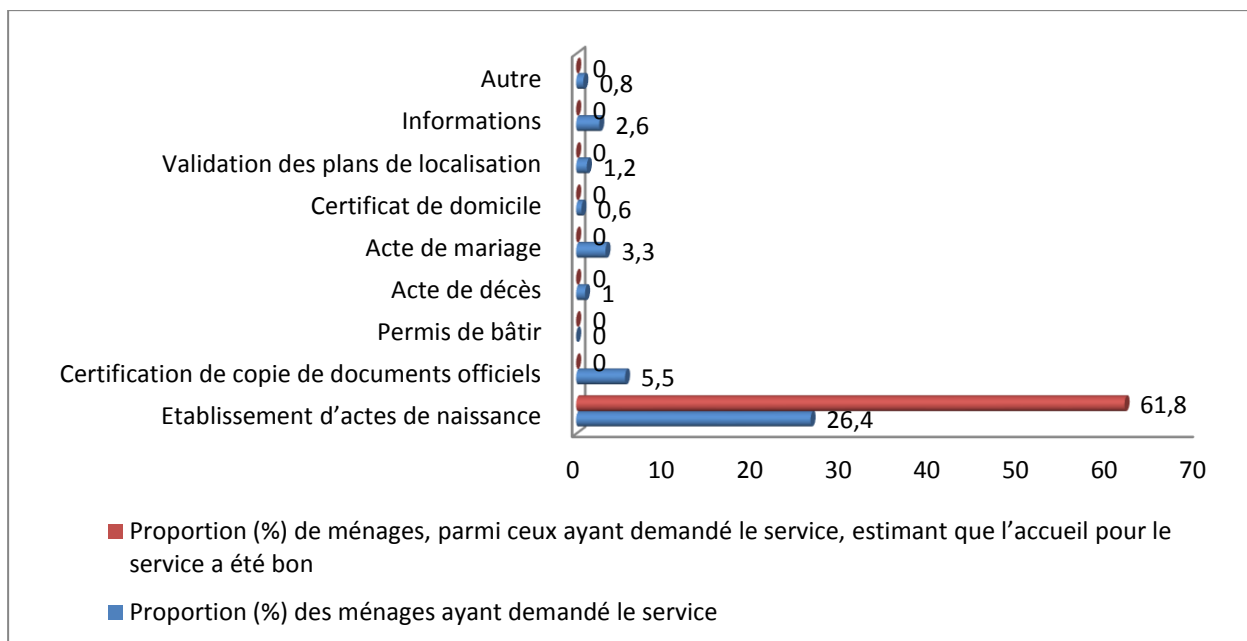
III.5 SERVICE OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE.

Dans la commune de GOBO, les différents services que cette institution offre aux populations sont l'établissement des actes de naissance, de mariage et de décès. La certification des copies des documents officiels. En outre la Mairie délivre les permis de bâtir et le certificat de domicile, enfin procède à la validation des plans de localisation.

III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

Parmi les services offerts par la commune de GOBO, L'établissement d'actes de naissance et le Certification de copie de documents officiels restent les services les plus sollicités. Les autres services sont rarement sollicités.

Graphique 3. 19: Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et, parmi ceux ayant demandé le service, ceux estimant que l'accueil pour le service a été bon.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Parmi les 26,4% de ménages ayant sollicités l'établissement de l'acte de naissance 61,8% de ménages trouvent l'accueil de service bon et parmi les 5,5% de ménages ayant sollicités une certification de copie de documents officiels, aucun ménages n'a apprécié l'accueil de service.

Tableau:3. 21: Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir.

	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service demandé					En cours
			Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	
d'actes de naissance	26,4	61,8	41,3	22,8	11,2	17,0	7,7	0,0
copie de documents	5,5	*	*	*	*	*	*	*
	0,0	*	*	*	*	*	*	*
	1,0	*	*	*	*	*	*	*
ge	3,3	*	*	*	*	*	*	*
omicile	0,6	*	*	*	*	*	*	*
plans de localisation	1,2	*	*	*	*	*	*	*
	2,6	*	*	*	*	*	*	*
	0,8	*	*	*	*	*	*	*

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

La présence des services offerts dans l'institution communale est appréciée sur la base de leur coût et qualité

III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale.

La qualité de service communal est liée à la lenteur pour l'obtention d'un service communal.

14,7% de ménages trouvent long ou très long le temps mis pour l'établissement d'acte de naissance. Parmi ces ménages 47,5% disent que la cause est due au personnel indisponible, 38,6% à l'absence de matériel de travail et 2,8% à la corruption. 1,4% de ménages déclarent avoir payé un pourboire pour l'établissement de l'acte de naissance.

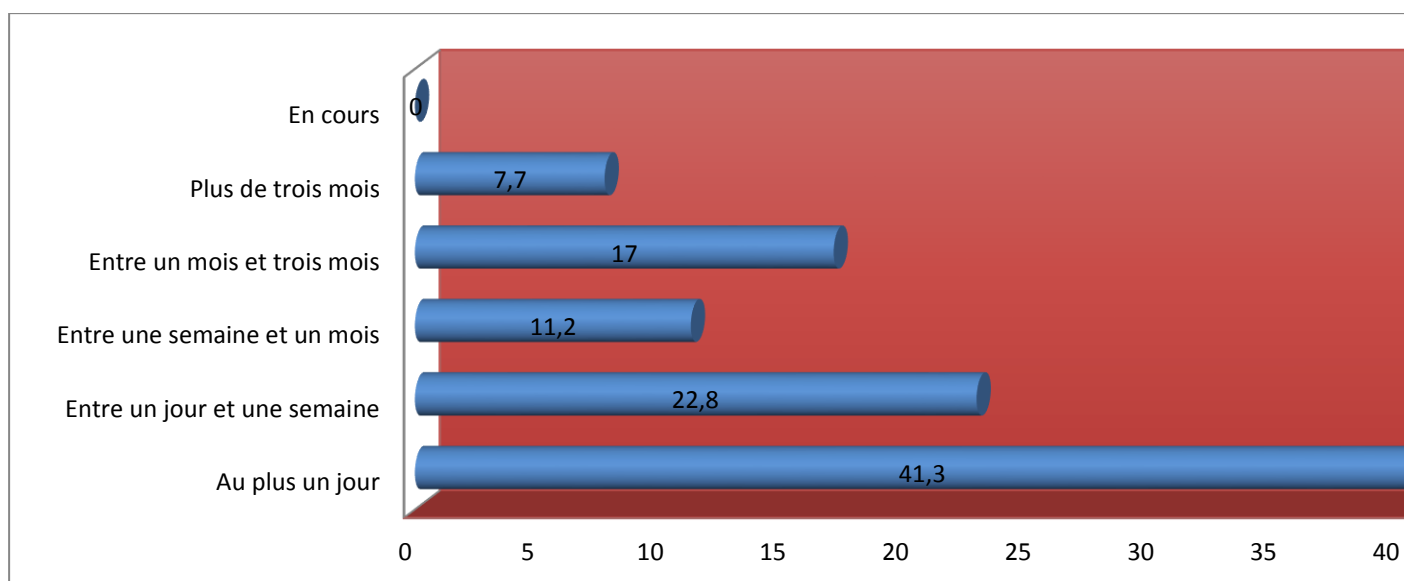
Tableau:3. 22: Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par

	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause de l'attente					Total	Proportion (%) des ménages dont un membre a payé un pourboire
		Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas		
t d'actes de	14,7	(47,5)	(38,6)	(2,8)	(11,1)	(0,0)	(100,0)	
e copie de	3,4	*	*	*	*	*	*	*
fficiels	0,0	*	*	*	*	*	*	*
ir	0,8	*	*	*	*	*	*	*
s	2,5	*	*	*	*	*	*	*
ge	0,6	*	*	*	*	*	*	*
lomicile	0,6	*	*	*	*	*	*	*
s plans de	0,6	*	*	*	*	*	*	*
	1,6	*	*	*	*	*	*	*
	0,8	*	*	*	*	*	*	*

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Pour obtenir l'établissement de l'acte de naissance la majorité de ménages met au plus un jour tandis que pour une certification de copie de documents officiels la plupart de ménages met entre une semaine et un mois.

Graphique 3. 20: répartition des ménages par temps mis pour obtenir un service



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Seulement 11,5 % de ménages affirment avoir participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD.

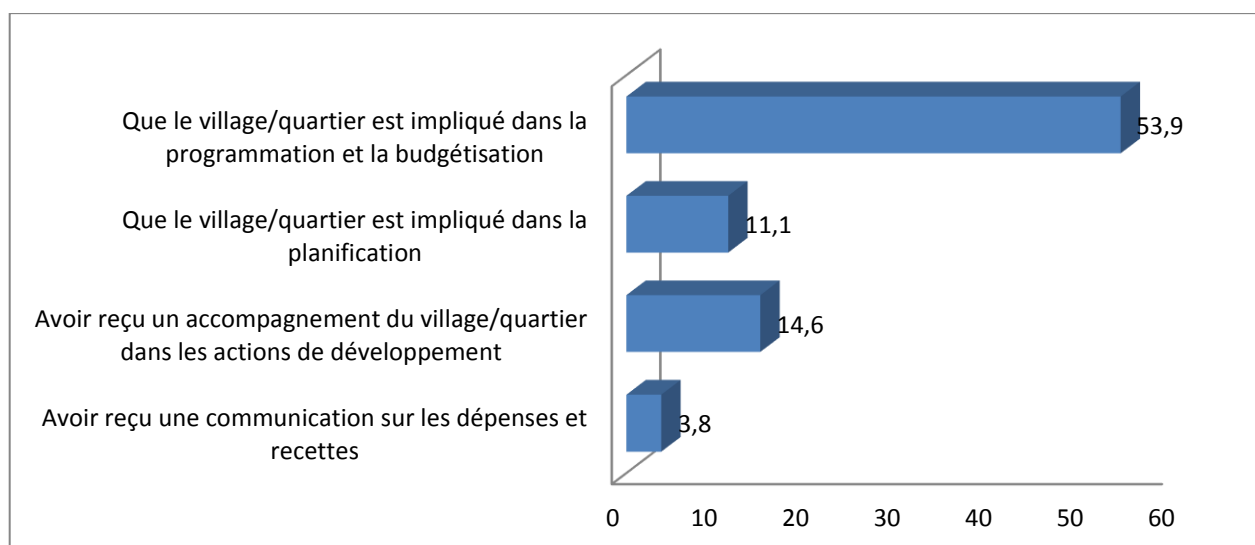
Tableau:3. 23: Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type.

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare :				
Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
11,5	5,7	3,8	14,6	11,1	53,9

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Parmi ces 11,5 % de ménages, pratiquement plus de la moitié de ménages dont un membre a déclaré que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation tandis que qu'une minorité affirme avoir reçu une communication sur les dépenses et les recettes.

Graphique 3. 21: Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

En appréciant les services rendus, les ménages trouvent l'occasion de partager leurs avis sur les manquements observés au niveau de la commune. Ces avis justifient les raisons de non satisfaction évoquées par les ménages à l'égard des interventions de l'exécutif communal.

III.5.3 Raisons de non satisfaction des populations

On note que 44,1% de ménages dont un membre n'est pas satisfait des actions/services de la commune. Les raisons d'insatisfaction sont : la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, la non implication des populations dans la gestion communale, les manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil), la non visibilité de l'action communale, l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses adjoints).

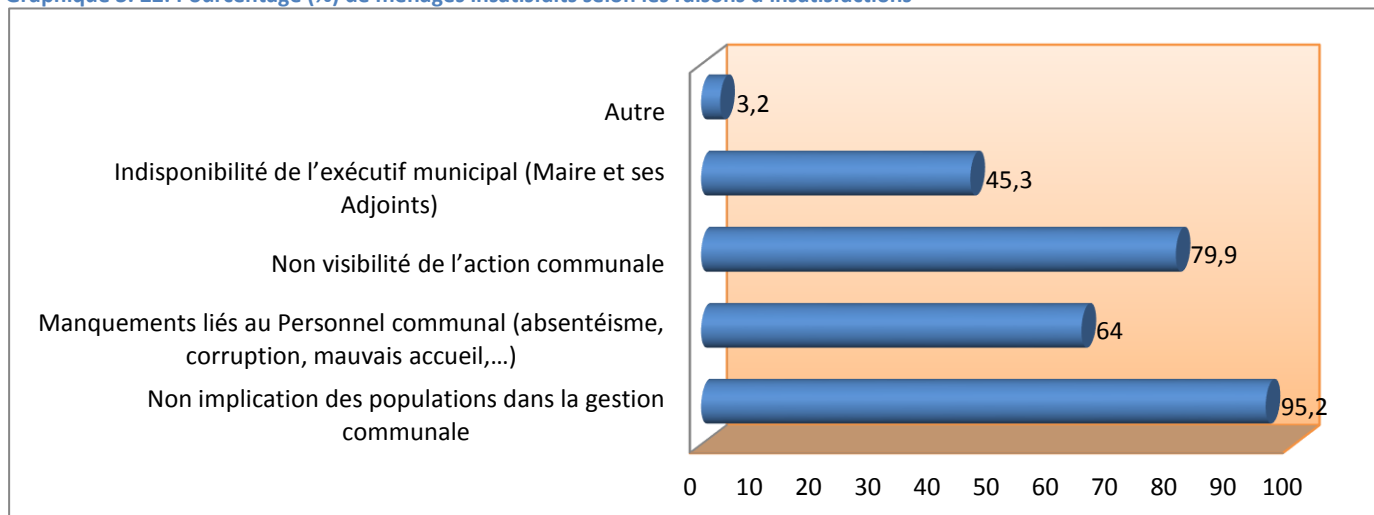
Tableau:3. 24: Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction.

Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :				
	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,...)	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)
44,1	52,7	95,2	64,0	79,9	45,3

Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Parmi ces 44,1 % de ménages insatisfait des actions/services de la commune, la non-implication des populations dans la gestion communale et la non visibilité de l'action communale sont les deux principales raisons de la non-satisfaction des populations dans la commune de GOBO.

Graphique 3. 22: Pourcentage (%) de ménages insatisfaits selon les raisons d'insatisfactions



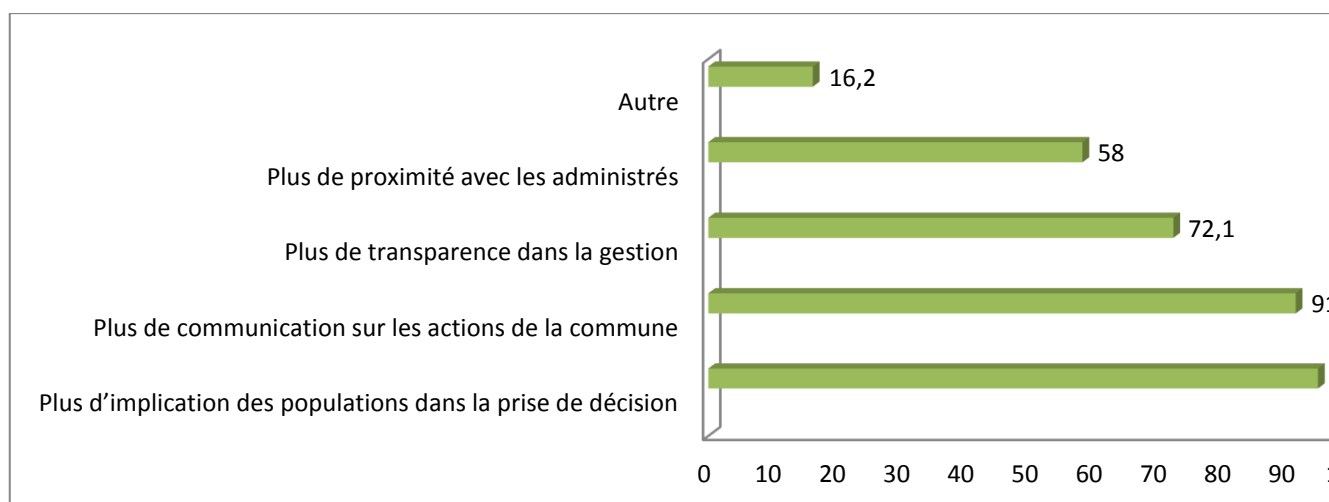
Source : SCORECARD, GOBO, 2017

Les raisons d'insatisfaction des ménages conduisent aux attentes de ces derniers en matière des services rendus par la commune.

III.5.4 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale.

Les deux principales attentes sont plus d'implication des populations dans la prise de décision et plus de communication sur les actions de la commune.

Graphique 3. 23: Pourcentage (%) des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune selon le type d'attente.



Source : SCORECARD, GOBO, 2017

L'analyse des données précédentes nous conduit à la synthèse de la perception des services dans l'institution communale et à la formulation des améliorations suggérées pour le succès des projets de la commune.

III.5.5 Synthèse de la perception des services communaux et améliorations suggérées.

Eu égard à l'analyse des données statistiques, les ménages de l'espace Communal de GOBO, faut-il le noter, relèvent quelques manquements dans la gestion des activités communales. Mais, les raisons de ce sentiment d'insatisfaction se caractérisent par la lenteur dans le traitement des dossiers et la non implication des populations dans la gestion des affaires communales. En plus, les ménages critiquent le caractère invisible des actions communales sur le terrain et subséquemment l'absentéisme du personnel communal.

Pour améliorer les services de la commune, quelques suggestions doivent être prises en compte notamment : l'implication effective des populations dans la prise des décisions et la culture de la transparence dans la gestion des affaires communales.

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accompagner les communes dans la mise en œuvre du processus de décentralisation, un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique a été envisagé son but est de conduire une opération d'enquête sur un échantillonnage de 320 ménages dans l'espace communale. Cet outil a permis de dégager la perception des populations sur l'offre des biens publics dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux. Cela traduit la nécessité d'opérer des changements significatifs sur la qualité des biens et des services fournis aux populations. L'exploitation des tableaux et graphiques issus de ces opérations d'enquêtes ont mis en exergue les désidératas des populations et favorisé de manière probante leur jugement de valeur sur les projets de développement et les mesures de disséminations. De même les ménages ont évalué l'efficacité du comportement des acteurs des services publics à travers le ScoreCard. Au-delà de cette approche méthodologique, des recommandations et suggestions ont été émises pour corriger les insuffisances.

RECOMMANDATIONS :

Les recommandations sont des axes qui peuvent orienter les interventions du pouvoir public ainsi que ceux des partenaires au développement. Elles sont énumérées par secteurs dans les lignes qui suivent :

Secteur de l'hydraulique :

- Réaliser des forages supplémentaires afin de réduire les distances parcourues par les populations ;
- Réhabiliter les points d'eau existants ;
- Renforcer les capacités des COGES pour une bonne gestion des points d'eau ;
- Envisager le traitement régulier des sources d'approvisionnement en eau pour éviter les maladies hydriques.

Secteur de santé :

- Créer les formations sanitaires supplémentaires ;
- Affecter les personnels qualifiés dans les formations sanitaires ;
- Approvisionner les pharmacies en médicaments ;
- Equiper les centres de santé en matériel médical.

Secteur de l'éducation :

- Créer une école maternelle et une école de formation professionnelle ;
- Ajouter des salles de classe dans le primaire ;

- Doter les établissements scolaires des tables bancs ;
- Distribuer les manuels scolaires dans les écoles ;
- Renforcer l'effectif des enseignants.

Offre de service communal :

- Encourager la participation des populations dans la gestion des affaires de Commune ;
- Accélérer le traitement des dossiers des usagers ;
- Organiser les ateliers de formation et de restitution pour rendre compte des actions communales ;
- Avoir un sens d'une bonne collaboration avec les populations ;

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GOBO

Synthèse des problèmes rencontrés dans les services hydrauliques

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local1	Central
Hydraulique	Insuffisance des points d'eau potable de qualité	Réhabiliter les points d'eau en panne	X	
		Construire des forages productifs équipés de pompe à motricité humaine	X	
		Mettre en place d'un système opérationnel de maintenance des ouvrages hydrauliques		X
		Renforcer les capacités des COGES sur la gestion et la maintenance des sources d'approvisionnement eau potable	X	
	Mauvaise qualité de l'eau	Renforcer les capacités des COGES sur les techniques de traitement des points d'eau, de conservation et protection des sources d'approvisionnement en eau potable	X	
		doter et/ou appuyer les COGES des matériels de maintenance des points d'eau	X	
	Eloignement des points d'eau de qualité	Réaliser de nouveaux forages dans les zones rurales et urbaines		X
		Renforcer le réseau d'adduction en eau potable (CAMWATER)	X	
		Faire un plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour multiplier les sources d'approvisionnement en eau.	X	

Plan d'actions

Services de l'hydraulique										
Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
Améliorer la qualité des services de l'hydraulique	Augmenter les sources d'approvisionnement en eau potable	Réhabiliter les points d'eau en panne	Nombre de points d'eau réhabilités	à déterminer	à déterminer	Mensuel	Rapport de réhabilitation des forages au SG-Commune	CCD	PNDP	PM
		Construire des forages productifs équipés de pompe à motricité humaine	Nombres des forages réalisés	à déterminer	à déterminer	trimestriel	Rapport d'identification des besoins en eau potable	commune et services Techniques	DDMINEE	PM
		Renforcer les capacités des COGES sur la gestion et la maintenance des sources d'approvisionnement eau potable	Nombre des COGES formés	2fois/trimestre	2fois/trimestre	Mensuel	PV de formation Du COGES	commune et services Techniques	DDMINEE PNDP CARE	PM
	Traiter les points d'eau	Renforcer les capacités des COGES sur les techniques de traitement des points d'eau, de conservation et protection des sources	Nbre de COGES formés	Tous points d'eau	Tous points d'eau	Mensuel	Rapports d'activités de la Commune	Commune et services Techniques	DMINEE COGES OSC Bailleurs des fonds	PM

Services de l'hydraulique										
Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
		d'approvisionnement en eau potable								
		doter et/ou appuyer les COGES en matériels de maintenance des points d'eau	Pièces de rechange des points offertes aux COGES	Nbre des pièces de rechange	Nbre des pièces de rechange	Mensuel	PV de réception Des pièces de rechange	commune et services Techniques	DDMINEE COGES OSC Fournisseur	PM
	Faciliter l'accès des populations à l'eau potable	Réaliser de forages supplémentaires dans les zones rurales et urbaines	Nombre des forages réalisés dans les zones identifiées.	A déterminer	A déterminer	Triennal	PV de réception définitive	commune services Techniques	DDMINEE PNDC CARE	PM
		Renforcer le réseau d'adduction en eau potable (CAMWATER)	Eau potable distribuée dans les ménages	A déterminer	A déterminer	Régulier	Eau potable disponible dans les robinets	Commune Services Techniques CAMWATER	Commune MINEE	PM
		Faire un plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour la réduction du coût d'eau potable	Réunion de concertation des élites et du comité de développement	A déterminer	A déterminer	Annuel	PV des réunions	Elites et comité de développement	Commune et services techniques	PM

Secteur de santé

	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local2	Central
Secteur Santé	Insuffisance et éloignement des formations sanitaires	Créer les CMA et Centres de Santé Intégré		X
	Faible capacité du plateau technique	Equiper les formations sanitaires en matériel médical	X	
		Renforcer les formations sanitaires en équipements et matériel médical de qualité et en quantité suffisante.	X	
		Faciliter l'accès des populations aux soins de santé de qualité	X	
	Insuffisance des médicaments	Approvisionner régulièrement les formations sanitaires en médicaments	X	X
	Améliorer le manquement lié au personnel médical	Améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	X	
		Affecter le personnel qualifié en quantité suffisante.		X
		Renforcement des capacités des COSA/COGE sur les techniques de sensibilisation et communication pour le changement de comportements des populations	X	

Plan d'actions

Services de santé

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPON SABLES	PARTENAI RES	Estimatio n des coûts
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Augmenter les formations sanitaires	Créer les CMA et Centres de Santé Intégré	CMA et CSI construits	A déterminer	A Déterminer	En fonction des besoins	Décret de création et d'application	Pouvoirs publics	Minsanté PNDP Bailleurs des fonds	
	Renforcer les capacités du plateau technique	Equiper les formations sanitaires en matériel médical	Formations sanitaires équipées.	A déterminer	A déterminer	Mensuel	Rapport de réception du matériel médical	CMA/CS I	ONG/ Minsanté	PM
		Approvisionner régulièrement les formations sanitaires en médicaments	Médicaments disponibles dans les formations sanitaires	A déterminer	A déterminer	Mensuel	Rapport de réception du matériel médical	CMA/CS I	ONG/ Minsanté	PM
		Faciliter l'accès des populations aux soins de santé de qualité	Personnel et matériel médical disponibles	A déterminer	A déterminer	Régulier	Rapports d'évaluation	CMA/CS I	Minsanté	
	Améliorer la qualité des soins de santé	Améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Bonne prise en charge des malades	A déterminer	A déterminer	Régulier	Boîtes à suggestion	CMA/CS I	Population	
		Affecter le personnel qualifié en quantité suffisante.	Personne qualifié disponible	A déterminer	A déterminer	En fonction du besoin	Fichier et registre du personnel	Pouvoirs publics	CMA/CSI	
		Renforcement des capacités des COSA/COGES sur la sensibilisation et la	Nombre des COSA et COGES formés	A déterminer	A déterminer	Mensuel	Compte et liste de présence	CMA/CS I	COSA/ COGES	

Services de santé										
Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
		communication pour le changement de comportements des populations								
	Diminuer le coût des soins de santé	Faire un plaidoyer au niveau des pouvoirs publics pour subventionner les formations sanitaires en médicaments	Réunions de concertation organisées	1	1	Annuel	Comptes rendus et liste de présence	Comité de développement et élites	Mairies Minsanté	
		Réduire le coût de la consultation et des examens médicaux	Consultation et examens médicaux accessibles	permanent	permanent	Forfaitaire	Coût	CMA/CS I	Population	

Service de l'Education

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local3	Central
Education	Insuffisance d'infrastructures scolaires	Créer les écoles supplémentaires.		X
		Construire les nouvelles salles de classe	X	
		Réfectionner les salles de classe défectueuses	X	X
	Faible distribution des manuels scolaires	Equiper les écoles en manuels scolaires	X	X
		Assurer la régularité de la dotation des paquets minimum dans les écoles	X	
		Réduire le coût des manuels scolaires		X
		Doter les établissements scolaires en table bancs.		
	Insuffisance du personnel enseignant dans les établissements scolaires	Affecter le personnel qualifié supplémentaire dans les écoles.		X
		Appuyer les APEE sur la prise en charge de maîtres des parents	X	
	Baisse du taux de réussite	Valoriser le traitement du personnel enseignant.		

Plan d'actions

Services de l'éducation										
Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
Améliorer l'accès à l'éducation de qualité	Augmenter les infrastructures scolaires	Créer les écoles	Nombre des écoles créées	A déterminer	A déterminer	Annuel	Décret de création et d'application	Pouvoirs publics	MINESEC.MINEDUB MAIRIE	PM
		Construire les salles de classe supplémentaires	Nombre des salles de classe construites	A déterminer	A déterminer	Annuel	Rapport d'exécution des travaux de construction	MINESEC MINEDUB	PNDP MAIRIE	PM
		Réfectionner les salles de classe défectueuses	Nombre de salles de classe réfectionnées	A déterminer	A déterminer	Annuel	Rapport d'exécution des travaux de réfection	DRESEC DREDUB IAEB, Chefs d'établissement, APEE,	Mairie, CCD Elites	PM
	consolider la distribution des manuels scolaires	Equiper les écoles en manuels scolaires	Nombre des manuels scolaires disponibles dans les écoles	1	1	Annuel	Liste des manuels scolaires	DRESEC DREDUB IAEB	Mairie APEE UNESCO UNICEF	PM
		Assurer la régularité de la dotation des paquets minimum dans les écoles	Nombre des paquets minimum distribués	1	1	Annuel	Registre des manuels	DDESEC Maire IAEB	APEE UNESCO UNICEF	PM

Services de l'éducation										
Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
							scolaires			
		Faciliter l'acquisition des manuels scolaires	coût des manuels réduits	A déterminer	A déterminer	Annuel	Mercuriale	DRESEC IAEB DREDUS C	Mairie, FOURNISSEUR APEE	PM

Secteur de l'offre du service communal.

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local4	Central
Service communal	Non implication des populations dans la gestion des affaires	Impliquer la population dans la mise en œuvre du budget (suivi évaluations des activités, des ouvrages et des prestataires)	X	
		Organiser des séances de présentations publiques des bilans d'activités (semestrielles) par les conseillers municipaux dans les villages	X	
		Promouvoir le développement des AGR au niveau des villages	X	
	Lenteur dans le	Augmenter le nombre du personnel communal	X	

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local4	Central
	traitement des dossiers	Améliorer le traitement salarial des agents communaux	X	
	L'opacité des actions communales	Concevoir une boîte à suggestions au niveau des services de la commune	X	
		Elaborer un plan d'action de communication de chaque service de la Mairie sur les actions menées (Radio, Affichage, causeries éducatives, etc.).	X	
		Former les Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations	X	
	Insuffisance du personnel	Renforcer l'effectif de la Commune en recrutant et en affectant le personnel	X	X

Plan d'actions

Service communal										
Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
Améliorer le service communal	Assurer une bonne collaboration entre la	Impliquer la population dans la mise en œuvre du budget (suivi évaluations des activités, des ouvrages et des	Réunions de sensibilisation des populations	A déterminer	A déterminer	Régulier	Comptes rendus des réunions	Mairie population	OSC PNDP	PM

Service communal										
Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
de qualité	population et la commune	prestataires)	tenues							
		Organiser des séances de présentations publiques des bilans d'activités (semestrielles) par les conseillers municipaux dans les villages	Nombre des séances organisées	à déterminer	à déterminer	Trimestriel	Compte rendus et liste de présence	Mairie Population Comité de développement	OSC PNDP	PM
		Promouvoir le développement des AGR au niveau des villages	Nombre des AGR identifiées	à déterminer	à déterminer	annuel	Fichier des AGR	Population CCD	OSC PNDP ONG	PM
	Améliore le processus de traitement des dossiers	Augmenter le nombre du personnel communal	Nombre de personnel recruté	A déterminer	A déterminer	En fonction du besoin	PV de recrutement	Mairie	PNDP	PM
		Améliorer le traitement salarial des agents communaux	Salaire du personnel augmenté	à déterminer	à déterminer	En fonction des tâches	Bon de paiement	Mairie	PNDP	PM
	Développer le système de communication et transparence	Concevoir une boîte à suggestions au niveau des services de la commune	Présence d'une boîte à suggestion	1	1	Hebdomadaire	Fixation de la boîte à suggestion au niveau	Mairie	population	PM

Service communal										
Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
	au niveau communal						communal			
		Elaborer un plan d'action de communication dans chaque service de la Mairie sur les actions menées (Radio, Affichage, causeries éducatives, etc.).	Plan d'action élaboré	1	1	Annuel	Archives de la Mairie	Mairie	population	PM
		Former les Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations	nombre des conseillers municipaux formés	A déterminer	A déterminer	Annuel	Rapports de formation et liste de présence	Commune	Maire	PM
	Recruter le personnel	Publication des appels à candidature	Nombre du personnel recruté	Selon le besoin exprimé	Selon le besoin exprimé	Annuel	Affiches et communiquée	Commune	PNDP	PM

PROGRAMME DE DISSEMINATION DES RESULTATS ET DE PRESENTATION DU PLAN D'ACTION

Communication interne au sein de la commune en tant qu'institution							
Objectif	Activité	Emetteur	Récepteur	Supports/outils	Coût (FCFA)	Période	Indicateurs
Assurer une bonne communication en interne	Mettre en place un réseau local d'interconnexion des ordinateurs	Chargé de la communication	Maire et ses adjoints Conseillers municipaux Personnel de la commune	Ordinateurs serveurs Modem, Switch	PM		Un réseau local installé et fonctionnel
	Créer des adresses email pour chaque personnel	Service informatique	Maire et ses adjoints Conseillers municipaux Personnel de la commune	Internet Téléphones (androïde)	PM		Adresses disponibles et fonctionnelles
	Créer un répertoire des contacts téléphoniques	Chargé de la communication	Maire et ses adjoints Conseillers municipaux Personnel de la commune	Carte de visite Annuaire téléphonique	PM		Annuaire effective et disponible
	Améliorer l'archivage des documents	Secrétariats	L'exécutif communal (Maire et ses adjoints)	Tableau d'affichage Classeurs des documents (box, chemises à sangles et cartonnées)	PM		Documents archivés
	Actualiser la boîte postale	Chargé de communication	Service courrier postal		PM		Clé boîte postale et fiche d'ouverture
	Tenir des réunions de suivi du processus de mise en œuvre des activités	Maire, conseil municipal et Parties prenantes	réunions et séances de travail	réunions et séances de travail tenues	PM		nombre réunions et séance de travail
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE : Communication entre la commune et lapopulation							

Sensibiliser les populations sur les actions communales	Organiser des causeries éducatives avec les populations	CCD Service d'hygiène et assainissement Agents de collecte des taxes	Population	Affiches, médias, téléphone, bouche à oreilles	PM		Rapport de sensibilisation
Promouvoir la gouvernance locale	Communiquer sur le budget et le compte administratif de la commune	Maire et ses adjoints Conseillers municipaux	Population et les pouvoirs publics	-Communication audio-visuelle (Médias) -Site internet - Réseaux sociaux -Babillard de la commune -Rapports	PM		Comptes rendus et PV des réunions
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE : Communication avec la société civile et le secteur privé							
Renforcer la collaboration entre la commune, la société civile et le secteur privé	Organiser les ateliers de renforcement des capacités des acteurs au développement	Commission des grands travaux de la commune	Société civile, secteur privé Population	Dépliants, Communication audio-visuelle (médias)	PM		Répertoire des partenaires
	Promouvoir les activités de développement des populations au niveau communal	Exécutif municipal	population	Communication audio-visuelle	PM		Rapports de programmation des activités
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE : Communication avec les partenaires techniques et financiers							

Identifier les partenaires au développement	Prendre contact avec les partenaires au développement	CCD Commission de la coopération Décentralisée Commission de finance de la Mairie	Exécutif municipal	Lettre d'invitation et fichier des hôtes de la commune	PM		Compte rendu et liste de présence des participants
	Enregistrer les partenaires au développement dans la base des données de la commune	Secrétariat général de la Commune	Exécutif municipal	Fiches d'enregistrement	PM		Registre
encourager les partenaires à la promotion du développement durable	Organiser des séances de travail et créer des cadres de concertation entre la commune et les partenaires	Exécutif municipal	Partenaires et population	Comptes rendus	PM		Comptes rendus disponible et liste de présence
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE : Communication avec les élites intérieures et extérieures							
Identifier les élites intérieures et extérieures	Contacteur les élites	Exécutif municipal	Exécutif municipal population	Téléphones et communiqués	PM		Fichier des élites
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE : Communication de masse							
Informé la population et le secteur privé sur les différents programmes de la Commune	Organiser les des conférence-débats et les journées portes ouvertes	Exécutif municipal	Population Elites et les acteurs du secteur privé	Médias ; prospectus/dépliant s, affiches	PM		Comptes rendus et liste des participants

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des tableaux

Annexe 2 : Liste des intervenants

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête

Annexe 4 : Arrêté préfectoral mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique